

Rapport annuel 2013



Notre mission: transporter  
l'électricité, une ressource vitale  
pour la Suisse et cruciale pour  
l'Europe, une force motrice qui  
garantit la qualité de vie de  
millions de personnes. Aujourd'hui  
et demain.

# Contenu

## En bref

- 4 Le réseau de transport suisse 2013 en chiffres

## Avant-propos

- 6 Rapport du Président du Conseil d'administration et du CEO

## 8 Rétrospective 2013

- 14 L'avenir énergétique n'a pas de frontières

- 26 Rapport financier 2013

- 90 Rapport de Corporate Governance



## 7 succursales de Swissgrid

dans les différentes régions de Suisse



## 400 collaborateurs

à l'œuvre pour garantir un approvisionnement sûr en électricité

Un réseau de transport suisse long de  
**6 700 km**



## 12 000 pylônes électriques

en Suisse



## 140 postes de couplage

pour transformer le courant destiné aux niveaux de réseau inférieurs



# En bref

## Avec énergie vers l'avenir

«Transporter l'électricité, vitale pour la Suisse et cruciale pour l'Europe. Force motrice et qualité de vie pour des millions de personnes. Aujourd'hui et demain.»

Swissgrid est la Société nationale pour l'exploitation du réseau. En sa qualité de propriétaire du réseau, elle assure une exploitation efficace et rentable du réseau suisse à très haute tension. Swissgrid a aussi pour mission d'entretenir, renouveler et étendre le réseau à très haute tension d'une manière écologiquement viable et efficace.

Sur ses sites de Frick, Laufenburg et Vevey, Swissgrid emploie plus de 400 collaborateurs qualifiés de dix-neuf nationalités différentes. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (EBTSO-E). A ce titre, elle intervient aussi dans la planification du réseau, la gestion système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen.

Au 31 décembre 2013, le capital-actions de Swissgrid était détenu en intégralité par 17 compagnies d'électricité.

## Le réseau de transport suisse 2013 en chiffres

Energie transportée (en GWh)	77 660
Importation (en GWh)	29 396
Exportation (en GWh)	30 712
Longueur du réseau (en km)	6 700
Postes de transformation	132
Nombre de passerelles vers les réseaux étrangers	40

## Informations financières (en mio de CHF)

Chiffre d'affaires	887
Charge d'approvisionnement	384,5
Charges d'exploitation, amortissements inclus et dépréciations	365,4
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	137,1
Résultat de l'entreprise	50,6
Total du bilan	2 677,5
Flux de trésorerie disponible	-341,7



A



**Pierre-Alain Graf**  
CEO (à gauche)

**Adrian Bult**  
Président du Conseil  
d'administration

## Pour un approvisionnement sûr en énergie

Chère lectrice, cher lecteur,

Le système suisse d'approvisionnement en électricité s'apprête à connaître son plus grand bouleversement depuis des dizaines d'années : dans le cadre de sa stratégie énergétique, la Confédération veut réduire durablement les émissions et accroître la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. L'Union européenne s'est fixé elle aussi des objectifs ambitieux en la matière. Face aux profondes mutations du système électrique, il faut agir avec détermination.

Swissgrid observe de très près ces évolutions, ce qui l'a amenée à modifier sa stratégie en 2013. Elle entend moderniser l'exploitation du réseau et accélérer le renouvellement des réseaux. Nous sommes également convaincus qu'il faut continuer à développer le marché électrique. Sur ce point, Swissgrid contribue activement à préparer l'avenir énergétique de la Suisse et de l'Europe.

### Participer à l'organisation des marchés

Pour garantir un approvisionnement sûr et efficace en électricité dans notre pays, nous devons impérativement participer aux marchés européens de l'électricité et de l'énergie de réglage. Swissgrid n'a cessé de développer le marché de l'énergie de réglage depuis 2009. En 2011, le marché suisse s'est ouvert à la puissance de réglage primaire des centrales électriques françaises. L'année suivante, Swissgrid a initié une coopération avec les gestionnaires de réseaux allemands, avant de conclure un partenariat avec la société autrichienne APG en juillet 2013. Ces opérations ont établi de nouveaux canaux de

commercialisation intéressants pour l'énergie de réglage produite par les centrales hydroélectriques de notre pays.

Swissgrid a négocié un accord avec la bourse d'électricité européenne EPEX SPOT en novembre 2013. Les conditions sont désormais réunies pour mener à bien le couplage du marché et intégrer entièrement la Suisse dans le marché électrique européen harmonisé.

Pour planifier le réseau dans le contexte européen, Swissgrid s'engage dans le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). Elle siège au comité directeur de ce groupement depuis 2013. Grâce à cet engagement, Swissgrid peut participer directement à l'élaboration des futures règles d'exploitation du réseau (les « codes de réseau ») et au développement de plans qui garantiront la sécurité, l'efficacité et la rentabilité du réseau de transport.

Il se peut que les rôles des gestionnaires de réseau et des opérateurs de marché (bourses d'électricité, etc.) se rapprochent d'ici peu et exploitent le système énergétique comme une plateforme. Swissgrid tient compte de cette évolution potentielle en veillant à coordonner précisément le réseau, l'exploitation et le marché.

### Le marché de la flexibilité, une solution pour le futur marché

Les énergies renouvelables subissent de fortes fluctuations de l'offre, qu'il faut compenser dans le système électrique.

Avec ses nombreux réservoirs et centrales à accumulation, la Suisse dispose aujourd'hui déjà des capacités flexibles des centrales. Pourtant, pour amortir de brèves fluctuations, le système a besoin d'autres capacités énergétiques flexibles pouvant être activées ou désactivées selon les besoins. Dans sa forme actuelle, le marché ne répond pas à ces exigences. C'est la raison pour laquelle Swissgrid accélère le développement d'un marché de la flexibilité et définit les conditions de marché nécessaires.

Nos partenaires européens sont très intéressés par ces développements. Dans un marché de la flexibilité durable, les fournisseurs d'énergies renouvelables prennent en charge les coûts liés à l'incertitude des prédictions et des livraisons. Ce système bénéficie aux acteurs qui garantissent la flexibilité, les exploitants de centrales hydroélectriques par exemple. Il en résulte l'émergence d'un marché qui rémunère les capacités de production, mais aussi la flexibilité, reconnue comme une prestation.

### Consolider Swissgrid dans la durée

Depuis qu'elle est devenue propriétaire du réseau de transport suisse il y a un an, Swissgrid a réalisé des gains d'efficacité. De plus, elle a investi dans la sécurité du réseau et de l'approvisionnement pour autant que le permettaient les fastidieuses procédures d'autorisation des projets de réseau.

Swissgrid conçoit le futur réseau (délai jusqu'en 2035, réseau 2025) en étroite concertation avec tous les acteurs. Elle souhaite que ce réseau supprime les congestions qui se produisent d'ores et déjà, identifie les besoins de renouvellement à court terme et facilite la mise en œuvre de la stratégie énergétique de la Confédération.

Pour gérer toutes les installations de réseau, Swissgrid a mis en place quatre antennes régionales, qui la représentent dans toutes les régions du pays depuis le début du mois de juillet 2013. Les antennes de Castione (TI), Landquart (GR), Ostermundigen (BE) et Uznach (SG), qui complètent les sites de Laufenburg (AG), Frick (AG) et Vevey (VD), permettent de gérer toutes les installations régionales.

En 2013, Swissgrid a lancé le premier appel d'offre national pour l'entretien et la maintenance des réseaux et des installations. La standardisation de ces travaux à partir de 2015 permettra de réduire les coûts.

L'exploitation, l'entretien et le renouvellement du réseau ne sont pas sans impact sur l'environnement. Notre système de gestion environnementale a été certifié ISO

14001 en décembre 2013 à l'issue de vérifications minutieuses. Nous avons donc tous les atouts en main pour surveiller systématiquement les répercussions de notre activité sur l'environnement et réduire ses éventuels effets négatifs.

Swissgrid a modifié sa stratégie d'entreprise et sa structure d'organisation pour répondre encore mieux aux défis futurs, développer ses compétences et gagner en efficacité. Avec la nouvelle organisation, nous regroupons les activités de marché dans l'unité commerciale « Market Operations » et les activités de réseau et d'exploitation au sein de « Grid Operations ».

Dans le cadre de la reprise du réseau, Swissgrid a renouvelé sa base de capital et a placé un total de 700 millions de CHF en obligations sur le marché financier pendant l'exercice sous revue. Ces titres sont notés « AA stable » par la BCZ et « Low AA stable » par UBS et Credit Suisse. Les revenus de cette opération ont servi d'une part à refinancer des prêts octroyés par les actionnaires dans le cadre de la reprise du réseau, et d'autre part à financer une partie de la rétrogression SDL. La réussite de cette opération confirme que Swissgrid jouit d'une excellente réputation auprès des investisseurs.

Or, le succès résulte de l'association d'objectifs ambitieux et d'un énorme engagement. La Société nationale pour l'exploitation du réseau Swissgrid n'agit pas seule. Elle agit au sein d'un système plus large. C'est pourquoi nous veillons à discuter ouvertement avec les divers groupes d'intérêts et les autorités, dans le cadre des projets de construction de réseau notamment. Nous planifions le réseau en partenariat avec les exploitants des réseaux de distribution et des centrales. Pour trouver des solutions viables sur le long terme et relever les défis à venir du secteur énergétique, nous devons impérativement coopérer avec la Confédération, les élus, les entreprises, les scientifiques et nos partenaires dans la création de valeur.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction, nous tenons vivement à remercier tous les collaborateurs et partenaires qui nous ont permis d'arriver là où nous en sommes aujourd'hui !



**Adrian Bult**  
Président du Conseil  
d'administration



**Pierre-Alain Graf**  
CEO





# Rétrospective 2013



# Rétrospective 2013

Swissgrid met tout en œuvre pour soutenir la stratégie énergétique de la Suisse au moyen d'un réseau moderne et sûr qui répond aux besoins. La stabilité du réseau de transport est sa priorité numéro un en toute circonstance.

## Nous optimisons l'exploitation et améliorons l'efficacité

En 2013, Swissgrid a délibérément investi dans la sécurité du réseau et de l'approvisionnement. Ce fut un succès puisque très peu de pannes liées à des incidents dans le réseau de transport ont été enregistrées chez les clients finaux. Les optimisations continues ont permis de condenser des processus métier centraux, tels que le traitement des prestations de services système, et par là même de réduire sensiblement les coûts.

Par ailleurs, les actuels contrats de maintenance des tracés et des postes de transformation du niveau de réseau 1 expirés le 31 décembre 2014 ont été attribués par une procédure d'adjudication. Pour la première fois, Swissgrid a lancé l'appel d'offres pour leur renouvellement, conformément aux directives du GATT/OMC et à la Loi fédérale sur les marchés publics. Les contrats pour la maintenance prévue ont été accordés à la fin de 2013. Hormis l'aspect économique, Swissgrid accorde une importance particulière à la qualité et à la capacité opérationnelle de ses nouveaux partenaires. Parce qu'à l'avenir encore, elle entend remplir au mieux sa mission légale: garantir la sécurité de l'approvisionnement.

## Sécurisation professionnelle et fiable du réseau de transport

En fin d'année, Swissgrid a organisé un exercice de gestion de crise à grande échelle de trois jours, sous l'œil averti des experts de la Confédération et des cantons.

Au cours de l'exercice, l'exploitation du réseau de transport a été intégralement transférée vers un autre site de Swissgrid. Toutes les fonctions nécessaires à une exploitation sans faille étaient impliquées. Aux yeux des observateurs comme des participants, les résultats ont été très concluants.

Swissgrid a réalisé un test de reconstruction du réseau en coopération avec l'exploitant de réseau italien. Le poste de transformation suisse de Lavorgo a mis sous tension près de 1000 kilomètres de lignes en quatre étapes, avant de rétablir leur liaison avec le réseau interconnecté européen.

Les collaborateurs de Swissgrid Control ont suivi une session de formation à la gestion de crise pour se préparer aux situations d'urgence. Ils ont simulé des situations critiques de réseau et le rétablissement du réseau après son effondrement. Swissgrid a également commencé à compléter la formation des opérateurs par un examen de certification pour en améliorer la qualité.

## Pour garantir une sécurité d'approvisionnement maximale, nous jetons aussi un œil au-delà de nos frontières

Au niveau européen, Swissgrid s'engage en faveur de la coopération en matière de sécurité et de l'utilisation efficace des capacités de transport. A titre d'exemple, elle participe à l'introduction d'une gestion commune des congestions. De cette manière, des modèles actualisés sont disponibles à tout moment, ce qui permet par exemple d'évaluer la sécurité du réseau et la libération des capacités sur le marché.



« La sécurité de l'approvisionnement est notre priorité numéro un. »

Yves Zumwald, responsable de Grid Operations



« Dans l'intérêt de la Suisse, nous jouons un rôle décisif dans la conception du système électrique en Europe. »

Dr Jörg Spicker, responsable Market Operations

En tant que centre de coordination sud, Swissgrid assume la responsabilité d'une fonction de gestion face aux écarts de fréquence importants, donc menaçants, qui apparaissent sur le réseau de transport européen. Swissgrid coordonne et prend des mesures en coopération avec Amprion et d'autres gestionnaires de réseaux de transport afin d'éliminer les instabilités sur le réseau européen.

#### Nous cultivons le dialogue dans les projets de construction du réseau

Swissgrid a intensifié en 2013 ses contacts avec les communes, les administrations, les personnes concernées et d'autres intéressés. L'extension de la ligne Beznau-Birr, qui inclut l'enfouissement partiel des lignes à Riniken, a été annoncée à la population intéressée et à la presse à Bözberg au début de l'été 2013. Le projet, mais aussi l'enfouissement des lignes dans le réseau à très haute tension, figuraient à l'ordre du jour. D'autres réunions ont eu lieu à Niederwil (projet Niederwil-Obfelden) et à Schwanden (raccordement au réseau de la centrale à accumulation par pompage de Linth-Limmern).

Toujours en 2013, Swissgrid a inauguré le nouveau poste de couplage de 220 kilovolts de Bickigen en présence des autorités et des habitants. Plus de 150 personnes ont assisté à la cérémonie et ont visité l'installation. Le 11 novembre 2013, des représentants de Swissgrid et des communes de Laufenburg et Kaisten ont inauguré les travaux de renouvellement du poste de couplage de 220 kilovolts à Laufenburg. Le poste en plein air, qui a près de 60 ans d'existence, sera remplacé d'ici fin 2016 par un poste de couplage compact à isolation par gaz.

En tant que propriétaire du réseau, Swissgrid est tenue de garantir la sécurité, la fiabilité et la rentabilité du réseau de transport suisse, aujourd'hui et demain. Pour y parvenir, elle étudie en permanence et en détail les évolutions politiques, sociales et économiques.

#### Nous représentons activement les intéressés en Suisse

Swissgrid contribue activement à la compétitivité du marché électrique en Suisse et soutient des procédures fondées sur le marché en veillant à ne pas compromettre la sécurité du système. A cet égard, elle a choisi de nouvelles voies et testé des concepts innovants, par exemple la gestion de la demande de la grande et petite industrie et des ménages privés.

Son engagement en 2013 avait aussi pour objectif de contribuer durablement à la mutation rapide du système électrique européen dans l'intérêt de la Suisse. Les énergies renouvelables modifient les fondements du modèle de marché actuel et posent des défis de taille aux exploitants de réseaux dans toute l'Europe. La Suisse veut apporter une contribution importante à l'intégration de ces énergies renouvelables dans le réseau.

C'est la raison pour laquelle une plus grande attention a été portée au cours de l'année au positionnement et à la flexibilité du parc suisse de centrales électriques sur le marché européen. Il est essentiel que la Suisse participe activement à la détermination des standards et règles du marché européen. Voilà pourquoi Swissgrid siège au comité directeur du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E), où elle joue un rôle prépondérant dans l'élaboration des codes de réseau.

## Rétribution à prix coûtant du courant injecté : la demande ne faiblit pas

Outre ses activités principales, Swissgrid gère, à la demande de la Confédération, les demandes de rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). En 2013, 10 606 nouvelles demandes de RPC ont été déposées. Au total, plus de 43 200 projets ont été annoncés depuis l'introduction de la RPC en 2009. Fin 2013, 6 727 installations bénéficiant de la RPC étaient en service. Elles ont produit 1389 GWh de courant l'année dernière. En raison des restrictions financières imposées à la RPC par la loi, la liste d'attente s'est encore allongée. Elle comptait plus de 32 300 projets fin 2013. L'année dernière, le Parlement a décidé de réviser la loi sur l'énergie, ce qui implique une augmentation des moyens financiers consacrés à la RPC. De plus, les exploitants de nouvelles installations photovoltaïques de petite taille ont dès cette année la possibilité de percevoir une rétribution unique en lieu et place de la RPC. Ces mesures permettront probablement de réduire le nombre de projets en attente.

### Nous promovons les innovations qui garantissent un approvisionnement sûr en électricité, en Suisse comme en Europe

La commercialisation et l'acquisition de la puissance de réglage primaire (puissance requise pour maintenir une fréquence de réseau stable) entre la Suisse et les zones de réglage étrangères est une grande réussite pour la Suisse et le secteur suisse de l'électricité. En juillet 2013, Swissgrid a réalisé un concept d'un nouveau genre avec le gestionnaire du réseau de transport autrichien APG : les deux marchés regroupent les offres soumises dans leur zone de réglage et les transmettent à la centrale de compensation gérée par Swissgrid. Celle-ci sélectionne les offres pour les deux zones de réglage. ENTSO-E voit dans ce modèle, qui constitue une première en Europe, une solution de référence pour de futurs projets comparables.

En 2013, Swissgrid a beaucoup fait progresser les préparatifs nécessaires pour raccorder le marché suisse de l'électricité aux marchés voisins avec pour objectif d'être apte au couplage fin 2014. Les livraisons d'énergie et les capacités de transport transfrontalières ne sont plus octroyées séparément, mais collectivement. Ce système vise à rendre la gestion plus efficace et à mieux intégrer la Suisse dans le marché intérieur européen de l'électricité. Il en résulte de meilleures possibilités de commercialisation pour la force hydraulique flexible de Suisse.

Swissgrid participe activement à la libéralisation du marché électrique et permet aussi à de petits acteurs de trouver leur place sur le marché de l'énergie de réglage. Les petits consommateurs et producteurs de groupes-bilan d'autres secteurs ont désormais la possibilité de se joindre à un pool de réglage. Une première entreprise d'un autre secteur en a fait usage l'année dernière.

### L'ouverture du marché offre une chance de taille à la Suisse

Swissgrid s'est associée avec la bourse d'électricité européenne EPEX SPOT pour lancer en juin 2013 une plateforme de négociation intrajournalière (intraday). Les négociants suisses peuvent désormais proposer leurs centrales électriques ou pompes directement sur les marchés intraday de France ou d'Allemagne. Ces coopérations permettent aussi d'accélérer le couplage du marché également pour l'échange d'énergie le jour suivant (marché day-ahead).

## Perspectives

La stratégie de Swissgrid a pour objectif d'optimiser l'interaction entre le service système, le marché électrique et le réseau de transport. Seule une coordination étroite des mesures d'exploitation, des règles du marché et de l'extension des réseaux permettra d'apporter des solutions durables aux défis de la nouvelle politique énergétique.

### Coordonner au mieux le réseau, l'exploitation et le marché

La part des énergies renouvelables augmente. Par conséquent, les flux d'électricité deviennent plus volatiles et le marché de l'électricité gagne en dynamique. C'est pourquoi il faut perfectionner le service système. Pour pouvoir réagir rapidement, il faut accroître le degré d'automatisation en appliquant de nouvelles méthodes de gestion des risques. L'intervention humaine ne perd pas pour autant son rôle prépondérant dans ce système complexe. Swissgrid prépare ses collaborateurs à ces exigences croissantes. Pour ce faire, elle applique de nouveaux concepts de formation et recourt à des simulateurs.

Mais il faut aussi perfectionner les mécanismes du marché. L'intégration des énergies renouvelables dans les conditions du marché, la connexion étroite avec les marchés européens de l'électricité et l'extension de l'acquisition de prestations de services système ont la priorité. Le réseau doit être renouvelé et étendu. Pour planifier ces investissements, Swissgrid s'appuie sur une

analyse détaillée de l'état du réseau et des scénarios de politique énergétique établis jusqu'en 2035. Swissgrid entend discuter ouvertement et en toute transparence avec tous les groupes d'intérêts au sujet des hypothèses retenues et du réseau prévu pour 2025.

### Devenir un gestionnaire de réseau de premier plan en Europe

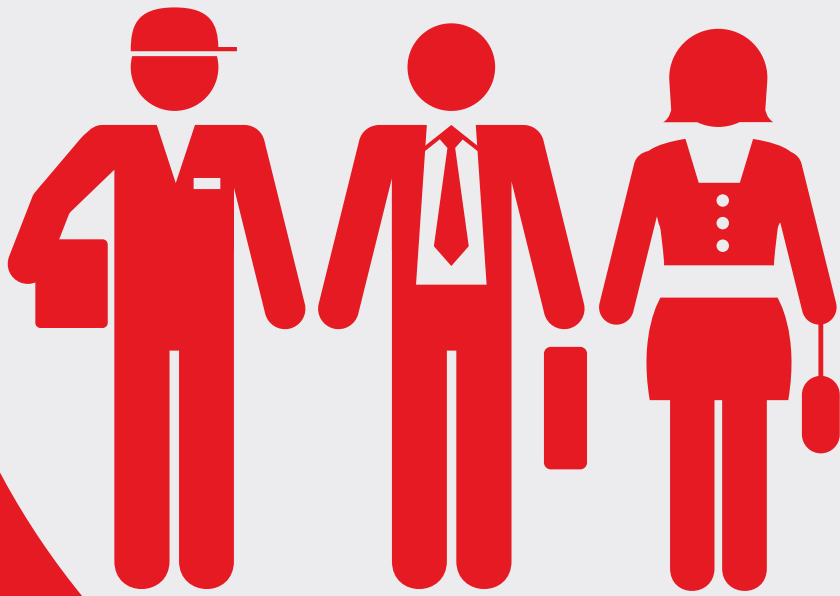
Dans l'intérêt de la population et de l'économie suisse, Swissgrid veut devenir un exploitant de réseau de premier plan en Europe en termes de qualité et d'efficacité. Sa stratégie à trois niveaux réseau, exploitation et marché lui donne les moyens de surmonter les défis à venir. Or, sans une mise en œuvre efficace, une stratégie ne produit aucun résultat. Pour concrétiser sa stratégie, Swissgrid doit pouvoir compter sur des collaborateurs engagés et qualifiés, se concentrer avant tout sur ses objectifs et bien coopérer avec le secteur suisse de l'électricité et les partenaires européens. Partant de ce constat, Swissgrid investit non seulement dans l'extension et le renouvellement des réseaux, mais aussi dans l'amélioration constante de leurs capacités, dans l'optimisation de ses processus et de ses systèmes informatiques, dans les compétences de ses collaborateurs et dans de nouveaux procédés innovants.




« Un gestionnaire de réseau de premier plan en Europe au service de la Suisse. Cet objectif nous motive tous les jours. »

Rainer Mühlberger, responsable Strategy & Development

L'avenir énergétique



n'a pas de frontières



Le réseau électrique suisse est l'un des plus sûrs d'Europe. Aujourd'hui, le courant électrique est disponible à tout moment et presque partout. Nous voulons qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.

Mais ce qui est une évidence chez nous ne l'est pas encore ailleurs. La sécurité d'approvisionnement a une signification différente selon la perception que l'on en a. Les quatre témoignages de collaborateurs étrangers de Swissgrid présentés dans les pages suivantes nous en apportent la preuve.

L'avenir énergétique a commencé. Il ouvre de nombreuses portes, mais il pose aussi des défis de taille. Plus de 400 collaborateurs originaires de 19 nations relèvent ce pari au nom de Swissgrid.

**Allemagne**

**Autriche**

**Bosnie**

**Brésil**

**Chine**

**France**

**Grèce**

**Iran**

**Italie**

**Maroc**

**Mexique**

**Pays-Bas**

**Pologne**

**Portugal**

**Slovaquie**

**Suisse**

**Tunisie**

**Turquie**

**Ukraine**



## De l'électricité à tout moment et partout

Je considère que l'approvisionnement est sûr lorsque le courant est disponible partout et à tout moment. Quand on n'a plus besoin d'y penser. La situation est tout à fait différente dans mon pays, l'Ukraine. Là-bas, les pannes de courant sont monnaie courante. Mais la population s'y attend. C'est pourquoi elle est beaucoup plus sereine que nous, en Suisse. Je suis fier que mon engagement au service de Swissgrid me permette de contribuer à la minimisation durable des pannes.

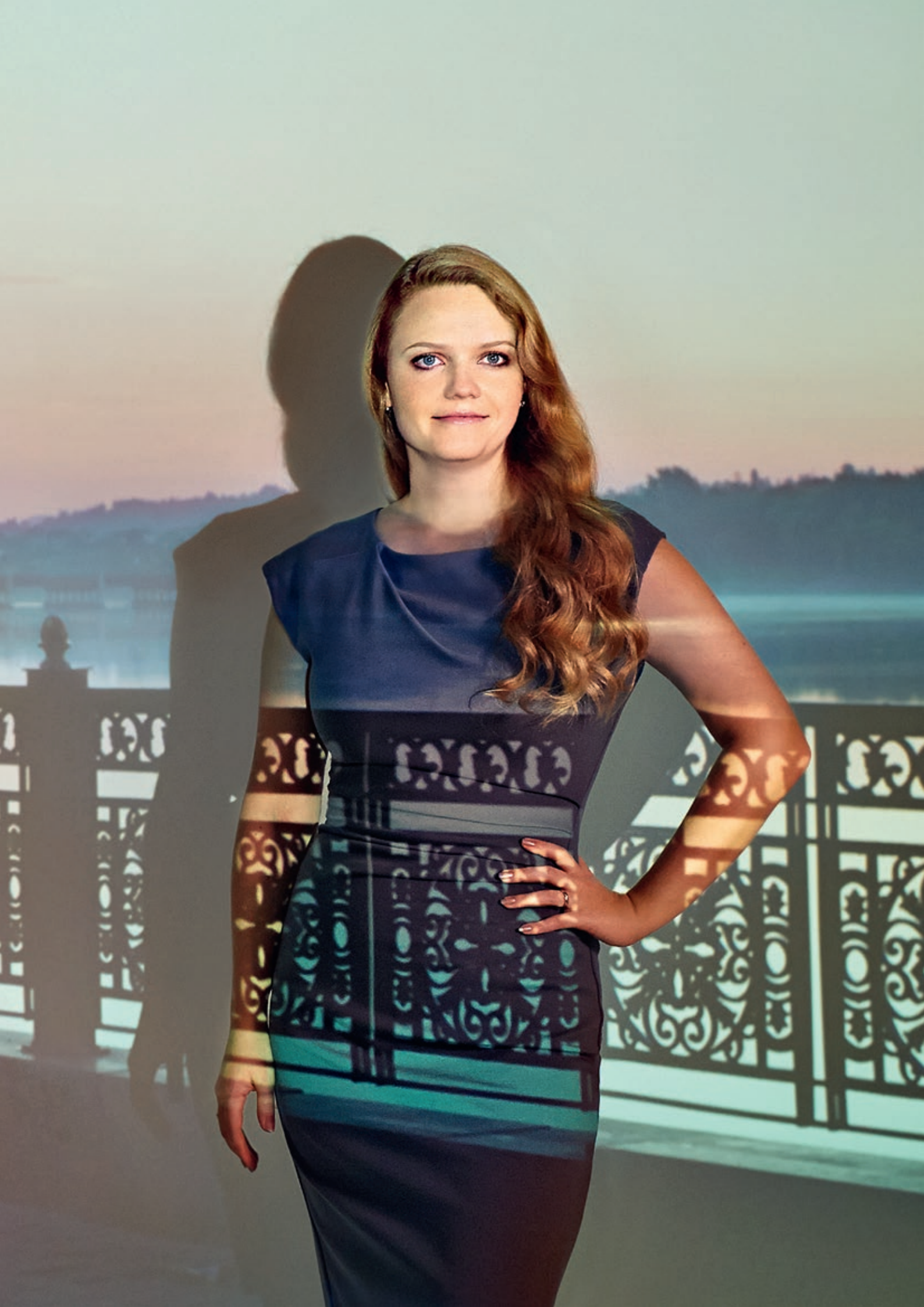
Kiev, la capitale ukrainienne, me plaît beaucoup. Elle a une longue histoire. Ses nombreux monastères, églises et monuments culturels, tous aussi magnifiques les uns que les autres, en témoignent. Avec plus de 2,8 millions d'habitants, Kiev présente une grande densité de population. Pour autant, les parcs et boulevards verdoyants ne manquent pas au centre de la ville.

J'apprécie la sécurité et la stabilité qui caractérisent la Suisse. Mais j'ai souvent l'impression d'étouffer sous les règlements et les directives. Quand mes amis ukrainiens me rendent visite, je leur montre le lac de Zurich. Cette région me plaît beaucoup.

Lyubov Schulz, Ukraine













## Un réseau stable sans perturbation

Le plus grand défi consiste à produire de l'énergie propre, sûre et peu coûteuse à partir de sources renouvelables. Les énergies éolienne et solaire ont déjà gagné beaucoup de terrain ces dix dernières années. Mais leur intégration dans le système pose encore problème. Sur ce point, la Suisse peut jouer un rôle important en Europe grâce à ses grandes centrales de pompage.

Pour moi, la sécurité d'approvisionnement est le fait d'exploiter un réseau stable sans perturbations. En effet, la vie que nous menons est étroitement liée à la disponibilité garantie de l'énergie. En Iran, d'où je viens, l'exploitation du réseau est soumise aux mêmes critères de sécurité qu'en Suisse. Je suis très heureux de pouvoir aider à garantir ce standard élevé en Suisse grâce à mon engagement pour Swissgrid.

Mon pays affiche une grande diversité culturelle et géographique. Son histoire culturelle a plus de 3000 ans. Là-bas, il est totalement impensable de tutoyer une personne plus âgée ou son chef. Le contraire serait un manque de respect. Ici, la situation est très différente.

Quand mes amis iraniens sont en visite, je leur montre Gruyères, avec sa vieille ville moyenâgeuse, et je les invite à partager une fondue car j'en suis absolument fan. En Suisse, j'apprécie la démocratie directe, la stabilité économique, la beauté des paysages et la qualité de vie. Mais ce qui m'impressionne le plus, c'est la ponctualité des habitants.

Ali Ahmadi Khatir, Iran









A vibrant street market scene in Hong Kong. The foreground shows a wooden stall with various goods, including a blue and white ceramic container holding brushes. In the background, there are more stalls, people, and large red lanterns hanging from the buildings. The scene is lively and colorful.

## Un approvisionnement propre et durable pour tous

Pouvoir allumer mon ordinateur et la lumière quand et où je veux : c'est cela, pour moi, la sécurité d'approvisionnement. Vu sous cet angle, l'approvisionnement est aussi sûr dans ma patrie, Hong Kong, qu'en Suisse. Mais le marché de l'électricité n'est pas encore ouvert à la concurrence dans tout le pays; ni à Hong Kong, ni en Chine. Ce qui me fascine dans mon travail, c'est la possibilité de contribuer à la prochaine étape de libéralisation totale du marché de l'électricité.

L'avenir énergétique pose de grands défis. En Europe, notre premier souci est d'intégrer les sources d'énergie renouvelables sur le marché de l'électricité. Mais à l'échelle mondiale, l'objectif est différent. Il s'agit de garantir un approvisionnement énergétique durable et propre pour tous.

Ici, en Suisse, j'apprécie la beauté des paysages, les chemins de randonnée et bien entendu aussi la montagne. J'affectionne tout particulièrement l'attention que les gens portent à l'environnement, ainsi que la diversité culturelle et linguistique du pays.

Yee Shan Cherry Yuen, Hong Kong





## Garantir la sécurité de l'approvisionnement est un défi de taille

Au Mexique, mon pays d'origine, le marché de l'énergie n'est pas encore ouvert à la concurrence. De plus, les sources d'énergie renouvelables n'occupent pas encore une place aussi importante qu'en Europe. Il est plus facile d'exploiter un réseau au Mexique. Mais garantir la sécurité de l'approvisionnement, c'est une autre paire de manches. Rien qu'à Mexico City, il y a neuf millions d'habitants. Certes la Suisse est plus transparente mais garantir la sécurité de l'approvisionnement est tout de même un défi de taille, et c'est ce qui me motive dans mon travail.

La diversité des quartiers de la capitale ne cesse de me fasciner : « Polanco » et ses hauts édifices modernes qui hébergent des groupes internationaux, « La Condesa » et ses innombrables cafés ou encore « El Zócalo », où se dresse la cathédrale la plus ancienne et la plus haute du continent américain.

En Suisse, j'apprécie le système de transport et la ponctualité des transports en commun. Ici, je mets seulement 20 minutes pour me rendre au travail. Au Mexique, il me fallait une heure et demie. Evidemment, j'apprécie aussi la sécurité. Quand je reçois des amis mexicains en visite, je leur montre les montagnes, surtout la région autour des cols du Grimsel et de la Furka, les magnifiques paysages et les centrales électriques de la région.

Arturo Vivas, Mexique















## Nous bâtissons l'avenir énergétique

La sécurité de l'approvisionnement présente de nombreuses facettes. En Suisse et à l'étranger. La sécurité et la stabilité de l'approvisionnement en électricité ainsi que la disponibilité sans faille de l'électricité sont des facteurs importants. Il faut aussi réussir à intégrer les énergies renouvelables. L'approvisionnement durable et propre en énergie pour tous reste le plus grand défi. Nous bâtissons l'avenir énergétique en collaboration avec plus de 400 collègues au sein de Swissgrid.

50,6

2677,5

# Rapport financier 2013





# Table des matières

## Comptes annuels Swiss GAAP RPC

30	Commentaire financier
34	Compte de résultat
35	Bilan
36	Tableau de financement
37	Evolution des fonds propres
38	Annexe
76	Rapport de l'auditeur

## Comptes annuels statutaires

79	Compte de résultat
80	Bilan
82	Annexe
87	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
88	Rapport de l'organe de révision

## Commentaire financier

### Le résultat de l'exercice 2013 est influencé par la cession du réseau

La cession du réseau de transport suisse a fortement influencé le résultat de l'exercice 2013 de Swissgrid. Les sociétés pour l'exploitation du réseau acquises ont fusionné avec Swissgrid le 28 juin 2013 avec effet rétroactif au 3 janvier 2013. Cette opération a permis de développer durablement les sources de revenu. Le bénéfice de l'entreprise Swissgrid totalise 50,6 mio CHF (exercice précédent: 9,8 mio CHF).

Dans le cadre de la cession du réseau, Swissgrid a montré qu'elle était capable de s'imposer sur le marché des capitaux. Elle a placé deux obligations à long terme pour un montant total de 700 mio CHF. Elle est même parvenue à couvrir ses besoins de financement soudains résultant d'une décision de justice pour rembourser les recettes de tarif pour les prestations de services système (SDL) générales. Divers analystes financiers ont souligné la bonne solvabilité de Swissgrid par des notations AA en 2013.

### Charges d'approvisionnement et d'exploitation

Les charges d'approvisionnement et d'exploitation totalisaient 739,3 mio CHF à la fin de l'exercice écoulé (exercice précédent: 601,7 mio CHF), dont 229,7 mio CHF correspondent aux rémunérations versées aux centrales électriques pour la mise en réserve d'énergie de réglage. La hausse de 40,8% depuis l'exercice précédent s'explique par les faibles niveaux de remplissage au printemps 2013, qui ont fait baisser l'offre.

Les charges d'approvisionnement cumulées pour la compensation des pertes de transport et pour l'énergie réactive/le maintien de la tension n'ont pratiquement pas changé par rapport à la période précédente (-1,2% à 89,2 mio CHF). Dans le segment «Réseau» en revanche, la cession du réseau à Swissgrid a entraîné le transfert d'une partie des coûts d'approvisionnement vers les coûts d'exploitation: alors que la compensation des actionnaires a reculé de 136,5 mio CHF à 8,4 mio CHF, les coûts d'exploitation de Swissgrid ont progressé de 129,4 mio CHF à 246,9 mio CHF. Les amortissements de l'actif immobilisé ont également augmenté nettement suite à la cession du réseau (hausse de 97,8 mio CHF à 115,2 mio CHF).

### Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net est en baisse de 76,5% à 178,9 mio CHF par rapport à l'exercice précédent. La baisse d'un tiers du tarif des prestations de services système générales a entraîné une réduction des recettes de 88 mio CHF par rapport à la période précédente. La réduction du chiffre d'affaires s'explique également par d'autres facteurs exceptionnels, à savoir la rétrocession complète des coûts résiduels SDL imputés aux centrales électriques en 2009 et 2010 ordonnée par le Tribunal fédéral et l'ElCom. Cette décision a amputé le chiffre d'affaires de 341,5 mio CHF.

De plus, sur décision de l'ElCom, Swissgrid a dû contre-passer les revenus de tarif des groupes-bilan et les compensations versées aux détenteurs de contrats de livraison à long terme avec l'étranger (effet négatif cumulé sur le chiffre d'affaires de 56,2 mio CHF). Enfin, contrairement à l'exercice précédent, aucune recette de la vente aux enchères des capacités limites de congestion aux frontières nationales n'était disponible pour diminuer les coûts de réseau (exercice précédent : 40 mio CHF).

Le recul du chiffre d'affaires n'influe pas directement sur le résultat de Swissgrid. Les faits évoqués peuvent être pris en compte dans les tarifs. Par conséquent, ils sont inclus dans les différences de couverture. Il en résulte des déficits élevés – créances inscrites au bilan – de 685 mio CHF pour l'exercice sous revue.

### **EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise**

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond à la valeur des biens investis nécessaires à l'exploitation (Regulated Asset Base/RAB) multipliée par le coût de financement (WACC) et augmentée du bénéfice. À 137,1 mio CHF, l'EBIT de l'exercice considéré est nettement supérieur à ce qu'il était l'exercice précédent (13,3 mio CHF). La RAB a été fortement relevée par la cession du réseau de transport à Swissgrid. En outre, les charges fiscales reportées de 37,5 mio CHF résultant d'écarts d'évaluation entre les valeurs des transactions et les valeurs fiscales ont également contribué à l'EBIT élevé.

Les charges financières ont beaucoup augmenté depuis l'exercice précédent en raison de la cession du réseau, essentiellement financée par des fonds de tiers, et l'émission d'obligations pour rembourser les prêts d'actionnaires (38,2 mio CHF contre CHF 1,4 mio CHF). Le résultat de l'entreprise est tout de même réjouissant à 50,6 mio CHF (exercice précédent : 9,8 mio CHF).

### **Bilan et tableau de financement**

Le total du bilan a sensiblement augmenté en raison de la fusion des sociétés pour l'exploitation du réseau et des déficits importants (+2,227 milliards CHF à 2,678 milliards CHF, chiffre corrigé des positions détenues à titre fiduciaire). La structure du capital de Swissgrid est axée sur le long terme (81% de fonds propres/fonds de tiers à long terme) et corrélée avec la structure des actifs (87% d'actif immobilisé).

Conséquence de la rétrocession SDL et de la hausse des coûts d'acquisition des SDL, l'exercice sous revue affiche un flux de trésorerie négatif de 258,6 mio CHF. Si on y ajoute les investissements à hauteur de 83,1 mio CHF nets, on obtient un flux de trésorerie disponible négatif de 341,7 mio CHF, qui a été refinancé sur le marché des capitaux.

### **Perspectives**

Après une année 2013 de transition, 2014 est placée sous le signe de la consolidation et de l'optimisation des activités et du transfert d'autres parties du réseau de transport. Le supplément de correction inclus dans

le tarif 2014 pour les prestations de services système générales entraînera la suppression du déficit et un afflux de fonds.

Swissgrid table sur une hausse sensible des investissements consacrés à l'infrastructure de réseau par rapport à la première année suivant la cession du réseau. Suite à la décision du Tribunal fédéral et au courrier d'approbation de l'ElCom, – tous deux datant de début 2014, – Swissgrid peut en partie financer ces investissements par les bénéfices dus aux congestions 2009 et 2012.

La détermination de la valeur de transaction définitive du réseau de transport transféré reste encore très incertaine. Actuellement, il est impossible d'évaluer de manière fiable le moment et le montant de la réévaluation.

Luca Baroni  
CFO





## Compte de résultat

mio CHF	Notes	2013	2012
Chiffre d'affaires net	5, 6	178,9	759,7
Autre produit d'exploitation	5, 7	16,1	11,0
Variation des différences de couverture	5, 16	685,0	-4,6
Prestations propres à l'actif		7,0	4,7
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>887,0</b>	<b>770,8</b>
Charge d'approvisionnement	5, 6	384,5	620,2
<b>Marge brute</b>		<b>502,5</b>	<b>150,6</b>
Matériel et prestations de tiers	8	123,2	33,3
Charge de personnel	9	101,2	70,3
Autres charges d'exploitation	10	22,5	13,9
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissements</b>		<b>255,6</b>	<b>33,1</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	14	84,7	7,8
Amortissements sur immobilisations incorporelles	14	30,5	9,6
Dépréciations	14	3,3	2,4
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>5</b>	<b>137,1</b>	<b>13,3</b>
Produits financiers	11	2,5	0,2
Charges financières	12	38,2	1,4
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>101,4</b>	<b>12,1</b>
Impôts sur les bénéfices	13	50,8	2,3
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>50,6</b>	<b>9,8</b>

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations corporelles	14	1 691,5	51,0
Immobilisations incorporelles	14	231,7	42,9
Immobilisations financières	15	4,3	0,4
Déficits à long terme	16	400,2	77,6
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 327,7</b>	<b>171,9</b>
Actifs détenus à titre fiduciaire	17	294,8	241,7
Déficits à court terme	16	147,5	-
Stocks		1,7	-
Créances résultant de livraisons et de prestations	18	114,2	174,5
Autres créances	19	7,9	1,4
Comptes de régularisation actifs	20	49,8	55,0
Liquidités		28,7	48,0
<b>Actif circulant</b>		<b>644,6</b>	<b>520,6</b>
<b>Actif</b>		<b>2 972,3</b>	<b>692,5</b>

## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Capital-actions		271,2	15,0
Réserves de capitaux		322,1	1,1
Réserves de bénéfice		77,8	28,3
<b>Fonds propres</b>		<b>671,1</b>	<b>44,4</b>
Remboursement conditionnel du prix d'achat	22	7,5	-
Engagements financiers à long terme	21	1 420,8	-
Provisions à long terme	23	41,0	1,2
Excédents à long terme	16	26,1	255,2
<b>Fonds de tiers à long terme</b>		<b>1 487,9</b>	<b>256,4</b>
Passifs détenus à titre fiduciaire	17	294,8	241,7
Engagements financiers à court terme	21	243,6	-
Engagements résultant de livraisons et de prestations	24	80,5	40,5
Autres engagements	25	4,5	5,3
Comptes de régularisation passifs	26	168,9	71,2
Provisions à court terme	23	3,5	0,8
Excédents à court terme	16	10,0	32,2
<b>Fonds de tiers à court terme</b>		<b>805,8</b>	<b>391,7</b>
<b>Fonds de tiers</b>		<b>2 293,7</b>	<b>648,1</b>
<b>Passif</b>		<b>2 972,3</b>	<b>692,5</b>

## Tableau de financement

en mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2013	2012
Résultat de l'entreprise		50,6	9,8
Charges financières	12	38,2	1,4
Produits financiers	11	-2,5	-0,2
Impôts sur les bénéfices courants	13	13,3	2,3
Amortissements	14	114,4	17,4
Dépréciations	14	3,3	2,4
Pertes résultant de sorties d'actif immobilisé	14	0,8	-
Variation des provisions	23	42,5	0,8
Variation des stocks		0,3	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		64,2	75,7
Variation des autres créances		-4,3	0,3
Variation des comptes de régularisation actifs		5,7	-14,5
Variation des différences de couverture	5, 16	-685,0	4,6
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		33,6	-12,9
Variation des autres engagements à court terme		-0,9	-3,2
Variation des comptes de régularisation passifs		71,7	11,5
Intérêts encaissés		0,1	0,2
Impôts payés		-4,6	-0,7
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>-258,6</b>	<b>94,9</b>
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-79,8	-15,5
Bénéfices dus aux congestions pour les investissements dans le réseau		40,5	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	14	-39,3	-15,5
Investissements dans des immobilisations incorporelles	14	-40,3	-19,0
Investissements dans des immobilisations financières		-3,9	-
Désinvestissements d'immobilisations financières		0,4	-
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-83,1</b>	<b>-34,5</b>
Variation des engagements financiers à court terme		240,0	-28,0
Souscription d'emprunts à long terme		700,0	-
Variation des engagements financiers à long terme		-587,1	-
Intérêts payés		-29,6	-1,0
Dividendes versés		-0,6	-0,6
Coûts de transaction des capitaux propres		-0,3	-
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>322,4</b>	<b>-29,6</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-19,3</b>	<b>30,8</b>
<b>Justification</b>			
Liquidités au début de l'exercice		48,0	17,2
Liquidités à la fin de l'exercice		28,7	48,0
Variation des liquidités		-19,3	30,8

Activités d'investissement et de financement sans répercussions sur la trésorerie: Le remboursement du prix d'achat pour la reprise du réseau de transport a été effectué à 30% avec des actions Swissgrid et à 70% avec des créances provenant de prêts, déduction faite des fonds de tiers à court terme non rémunérés (voir note 2).

## Evolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
Etat au 31.12.2011	15,0	0,6	19,6	35,2
Affectation	-	0,5	-0,5	-
Versement de dividendes	-	-	-0,6	-0,6
Résultat de l'entreprise 2012	-	-	9,8	9,8
Etat au 31.12.2012	15,0	1,1	28,3	44,4
Affectation	-	0,5	-0,5	-
Versement de dividendes	-	-	-0,6	-0,6
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	256,2	320,5	-	576,7
Résultat de l'entreprise 2013	-	-	50,6	50,6
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>271,2</b>	<b>322,1</b>	<b>77,8</b>	<b>671,1</b>

Le capital-actions se compose de 271 170 385 (exercice précédent: 15 000 000) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune.

Au 31 décembre 2013, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 123 810 064.-, divisé en 123 810 064 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.- (pas de capital-actions conditionnel au cours de l'exercice précédent).

### Augmentation du capital par apports en nature

Pour acquérir les sociétés pour l'exploitation du réseau le 3 janvier 2013, Swissgrid a augmenté son capital-actions de 250,0 mio CHF. Le prix d'émission s'élevait à 558,4 mio CHF.

### Augmentation avec le capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de 130 mio CHF a été inscrite au registre du commerce le 3 janvier 2013. Le capital conditionnel a été constitué pour permettre aux créanciers de prêts convertibles d'exercer les droits de conversion qui leur ont été accordés. Du 25 octobre au 7 novembre 2013, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour opérer des augmentations de capital pour une valeur nominale de 6,2 mio CHF (réévaluation 1). Le prix d'émission s'élevait à 18,6 mio CHF.

## Annexe

### 1. Principes de présentation des comptes

#### Généralités

Les comptes annuels 2013 de Swissgrid SA (ci-après : Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Le 3 janvier 2013, Swissgrid a intégré 17 sociétés pour l'exploitation du réseau, devenant ainsi propriétaire de la quasi-totalité du réseau de transport suisse. La comparaison avec les exercices précédents est donc très limitée.

Les règles relatives à la présentation des comptes ont été appliquées sans modification par rapport à l'exercice précédent. Les principes qui ont été ajoutés suite à la reprise du réseau sont détaillés dans les paragraphes suivants.

#### Conversion en monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les actifs et passifs monétaires présentés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

#### Tableau de financement

La position « Liquidités » sert de base à l'établissement du tableau de financement. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles que six semaines au plus tôt après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

#### Activités visées par la LApEI

**Différences de couverture (excédents et déficits) :** En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quanti-

tés et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport aux tarifs calculés, ce qui engendre des excédents ou des déficits, c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus.

**EBIT selon la LApEI:** Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation se composent donc de l'actif circulant net et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) correspond au rendement moyen des obligations de la Confédération à dix ans augmenté d'une indemnité de risque de 1,64% pour 2013 (exercice précédent: 1,71%). Le coût moyen pondéré du capital fixé par les autorités pour l'exercice 2013 s'élève à 3,83% (exercice précédent: 4,14%).

L'imputation tarifaire des frais d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ElCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% en raison d'une nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et qui sont uniquement utilisées en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de transformation: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

### Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

### Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

### Stocks

Le poste «Stocks» comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

### Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

### Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.



**Engagements**

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

**Provisions**

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.

**Engagements conditionnels**

Les engagements éventuels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est comptabilisée. Sinon, ils sont présentés dans l'annexe.

**Intérêts sur les fonds de tiers**

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

**Prévoyance professionnelle**

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante, dont les membres sont tous des collaborateurs de la société et titulaires d'un contrat de travail permanent à partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 17<sup>e</sup> anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 24<sup>e</sup> anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

**Transactions avec des proches**

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (p. ex. représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent éga-

lement dans la catégorie des proches, tout comme les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches.

Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

### Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

### Impôts

Les impôts sur les bénéfices courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur les bénéfices.

## 2. Reprise du réseau au 3 janvier 2013

Le 3 janvier 2013, Swissgrid a acquis 17 sociétés pour l'exploitation du réseau, devenant ainsi propriétaire de la grande majorité du réseau de transport suisse. Ces 17 sociétés pour l'exploitation du réseau ont fusionné avec Swissgrid le 28 juin 2013 avec effet rétroactif au 3 janvier 2013. Avant la fusion, chaque société pour l'exploitation du réseau a été scindée. Ces scissions ont donné naissance à des entités transitoires qui poursuivent les procédures non achevées par les anciennes sociétés pour l'exploitation du réseau.

La structure de la transaction comprenait l'apport en nature des 17 sociétés pour l'exploitation du réseau à Swissgrid et la reprise de prêts octroyés par les auteurs des apports aux sociétés pour l'exploitation du réseau. En contrepartie, les auteurs des apports ont reçu aussi bien de nouvelles actions Swissgrid (correspondant à 30% des actifs bruts apportés issus des sociétés pour l'exploitation du réseau) que des créances de prêts sur Swissgrid (correspondant à 70% des actifs bruts apportés issus des sociétés pour l'exploitation du réseau, déduction faite des fonds de tiers non rémunérés des sociétés pour l'exploitation du réseau).

Le Conseil d'administration de Swissgrid a constaté l'augmentation conditionnelle du capital le 5 décembre 2013, à l'occasion de la réévaluation 1 fondée sur le contrat d'apport en nature (voir explications au sujet de l'évolution des fonds propres). Hormis le capital-actions, la réévaluation 1 a aussi abouti à un relèvement des créances de prêts détenues par les auteurs des apports sur Swissgrid avec effet rétroactif au 3 janvier 2013.

La valeur de la transaction n'a pas encore été définitivement arrêtée. Elle dépend notamment de la jurisprudence des tribunaux suisses en relation avec les procédures concernées, mais aussi d'éventuelles modifications des prix d'achat prévues dans les contrats (réévaluation 2 selon contrat d'apport en nature).

La valeur des actifs intégrés à Swissgrid par l'apport en nature ou la reprise de biens correspond à la valeur des prestations de compensation fournies aux auteurs des apports, selon la description suivante :

mio CHF

Actifs nets sociétés pour l'exploitation du réseau	761,0
Créances provenant de prêts sur sociétés pour l'exploitation du réseau	1 135,0
<b>Total actifs apportés</b>	<b>1 896,0</b>
Droits de participation dans Swissgrid (augmentations de capital) <sup>1</sup>	577,0
Créances provenant de prêts sur Swissgrid	1 311,5
Demandes d'indemnisation conditionnelles à Swissgrid	7,5
<b>Total prestation de compensation</b>	<b>1 896,0</b>

Les actifs et passifs suivants ont été inscrits au bilan le 3 janvier 2013 (après la fusion rétroactive et la réévaluation rétroactive 1):

mio CHF	Valeurs au 3.1.2013	dont provenant de tiers	dont provenant de proches
Immobilisations corporelles	1 470,1	233,4	1 236,7
Installations en construction	216,3	16,2	200,1
Immobilisations incorporelles	181,8	5,6	176,2
Immobilisations financières	0,4	0,4	-
Déficits	48,1	15,7	32,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	3,9	-	3,9
Autres créances	2,2	0,5	1,7
Comptes de régularisation actifs	0,5	0,1	0,4
Stocks	2,0	0,2	1,8
<b>Total actif</b>	<b>1 925,3</b>	<b>272,1</b>	<b>1 653,2</b>
Engagements financiers	1 311,5	180,8	1 130,7
Remboursement conditionnel du prix d'achat	7,5	7,5	-
Engagements résultant de livraisons et de prestations	6,4	1,9	4,5
Autres engagements	0,1	0,1	-
Comptes de régularisation passifs	22,8	2,5	20,3
<b>Total passif</b>	<b>1 348,3</b>	<b>192,8</b>	<b>1 155,5</b>
<b>Augmentations de capital<sup>1</sup></b>	<b>577,0</b>		
Capital-actions	256,2		
Réserves de capitaux	320,8		

<sup>1</sup> Le montant de l'augmentation du capital-actions correspond à la valeur avant comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (0,3 mio CHF) au titre de réduction des réserves de capital.

### 3. Incertitudes liées aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et « Activités visées par la LApEI » dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

### 4. Procédures juridiques

Le tableau ci-après présente les décisions et les procédures contre lesquelles Swissgrid a déposé un recours ou dans lesquelles Swissgrid est une partie directement impliquée. Le tableau ne rend pas compte des recours déposés par des tiers contre ces décisions et procédures de l'EiCom (et d'autres décisions et procédures de l'EiCom) qui sont pendantes auprès des tribunaux. Les conséquences financières des recours de tiers sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact sur le résultat de Swissgrid car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

	Décision/Procédure de l'EiCom	Date	31.12.2013*	31.12.2012*
1	Décision concernant l'approbation des coûts SDL 2009	14.4.2011	a	g
2	Décision sur les coûts et les tarifs 2011 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1 et prestations de services système	11.11.2010	g	e
3	Procédure relative aux différences de couverture 2011	5.2.2013	a	b
4	Décision sur les coûts et les tarifs 2012 pour l'utilisation du réseau Niveau de réseau 1	12.3.2012	h	e
5	Procédure relative aux différences de couverture 2012	18.6.2013	a	a
6	Procédure relative aux différences de couverture 2013	-	a	a
7	Décision finale concernant l'obligation de prise en charge des manques à gagner ITC en 2010, 2011 et 2012	28.11.2013	h	a

\* Ces lettres permettent de déduire ci-dessous l'état des litiges juridiques:

Lettre	Etapes de la procédure/Voie d'instance
a	Ouverture de la procédure annulée ou en attente
b	Ouverture de la procédure par l'EiCom
c	Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
d	Notification de la décision de l'EiCom
e	Recours auprès du Tribunal administratif fédéral
f	Arrêt du Tribunal administratif fédéral
g	Recours auprès du Tribunal fédéral
h	Suspension exécutoire de la procédure

## Notes sur les procédures

**1 (2009):** Le 6 avril 2010, l'EiCom a ouvert une procédure d'approbation ultérieure des coûts des prestations de services système (SDL) générales 2009. Les coûts d'acquisition SDL ont été entièrement approuvés dans la décision du 14 avril 2011. En revanche, des coûts d'exploitation d'un montant de 1,2 mio CHF ont été qualifiés de non imputables.

Le 9 mai 2012, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a décidé de combiner la procédure de Swissgrid et celles des centrales et renvoyé l'affaire à l'EiCom. L'EiCom doit par conséquent promulguer une nouvelle décision d'autorisation 2009.

**2 et 3 (2011):** Swissgrid a déposé un recours auprès du TAF contre la décision sur les tarifs 2011. Dans son jugement rendu le 19 septembre 2013, le TAF a approuvé le recours à la majorité mais n'a pas reconnu tous les coûts budgétés. Swissgrid et l'EiCom ont alors toutes deux déposé un recours auprès du TAF. Le jugement n'a pas encore été rendu.

Le 5 février 2013, l'ECom a ouvert une procédure ex-post pour examiner les différences de couverture 2011. La procédure a été suspendue jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2011 sont plus élevés de 7,2 mio CHF que la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010.

**4 et 5 (2012):** Le 10 janvier 2014, Swissgrid a retiré son recours déposé le 7 mai 2012 auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision de l'ECom du 12 mars 2012 concernant les coûts et tarifs 2012. Par sa décision du 20 février 2014, le TAF a classé la procédure sans suite après le retrait du recours par Swissgrid.

Par ailleurs, l'ECom a ouvert le 18 juin 2013 une procédure concernant les différences de couverture 2012, avant de la suspendre jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012 et de la procédure concernant les différences de couverture 2011.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2012 sont plus élevés de 11,4 mio CHF que la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010.

**6 (2013):** Si l'ECom décide de réduire les coûts compris dans les différences de couverture dans le cadre de la procédure non encore engagée concernant les différences de couverture 2013, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.

Les frais d'exploitation et de capital encourus en 2013 sont plus élevés de 23,7 mio CHF que la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010.

**Résumé des procédures 1 à 6:** Swissgrid estime le risque cumulé pour les coûts non imputables au 31 décembre 2013 à 43,5 mio CHF (2009: 1,2 mio CHF; 2011: 7,2 mio CHF; 2012: 11,4 mio CHF; 2013: 23,7 mio CHF).

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont clairement de l'avis que toutes les dépenses pour les années 2009, 2011, 2012 et 2013 s'inscrivent dans le cadre de son mandat légal et sont donc imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les frais d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2015 dans le cadre des procédures en cours évoquées plus haut. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2015. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de 4,5 mio CHF, la situation de Swissgrid en matière de

fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital opérée dans le cadre de la reprise du réseau de transport en 2013.

**7:** En ce qui concerne l'obligation de prise en charge des frais pour les manques à gagner ITC des années 2010, 2011 et 2012, l'ElCom a interdit l'imputation de manques à gagner ITC aux détenteurs de contrat LTC par sa décision du 28 novembre 2013. Les recours déposés par les plaignants au sujet de l'abrogation de l'imputation des manques à gagner ITC sont par conséquent caducs. Pour cette raison, le TAF classe sans suite ou envisage de classer sans suite les procédures.

Swissgrid a contre-passé le 31 décembre 2013 tous les mouvements avec les détenteurs de contrat LTC et a réévalué les créances en souffrance (voir notes 6 et 18). Swissgrid a inclus toutes les contre-passations et corrections de valeur dans les différences de couverture. Néanmoins, l'ElCom n'a pas abordé la question de l'imputation tarifaire dans la décision évoquée. Si l'ElCom opte pour la non-imputation, Swissgrid déposera un recours.

## 5. Rapport sectoriel

### Rapport sectoriel 2013

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	178,9	287,2	-138,8	21,2
Autre produit d'exploitation	16,1	0,3	-	-
Différences de couverture	685,0	157,4	452,7	37,8
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>880,0</b>	<b>444,9</b>	<b>313,9</b>	<b>59,0</b>
Charge d'approvisionnement	-384,5	-19,0	-280,4	-54,6
<b>Marge brute</b>	<b>495,5</b>	<b>425,9</b>	<b>33,5</b>	<b>4,4</b>
Charges d'exploitation	-239,9	-193,2	-19,4	-2,7
Amortissements et dépréciations	-118,5	-108,3	-4,4	-0,5
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>137,1</b>	<b>124,4</b>	<b>9,7</b>	<b>1,2</b>

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation. Différences de couverture : les valeurs précédées de signes négatifs correspondent à des excédents ; sinon il s'agit de déficits.

### Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	178,9	287,2	-138,8	21,2
Autre produit d'exploitation	16,1	0,3	-	-
Charge d'approvisionnement	-384,5	-19,0	-280,4	-54,6
Charges d'exploitation	-239,9	-193,2	-19,4	-2,7
Amortissements et dépréciations	-118,5	-108,3	-4,4	-0,5
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-137,1	-124,4	-9,7	-1,2
<b>Différences de couverture</b>	<b>-685,0</b>	<b>-157,4</b>	<b>-452,7</b>	<b>-37,8</b>

Différences de couverture : les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents ; sinon il s'agit de déficits.



Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
26,9	-13,5	-4,1	178,9	-
-	-	-	0,3	15,8
11,1	26,0	-	685,0	-
38,0	12,5	-4,1	864,2	15,8
-34,6	-	4,1	-384,5	-
3,4	12,5	-	479,7	15,8
-1,9	-9,6	-	-226,8	-13,1
-0,3	-2,5	-	-116,0	-2,5
<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>136,9</b>	<b>0,2</b>

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
26,9	-13,5	-4,1	178,9	-
-	-	-	0,3	15,8
-34,6	-	4,1	-384,5	-
-1,9	-9,6	-	-226,8	-13,1
-0,3	-2,5	-	-116,0	-2,5
-1,2	-0,4	-	-136,9	-0,2
<b>-11,1</b>	<b>-26,0</b>	<b>-</b>	<b>-685,0</b>	<b>-</b>

## Rapport sectoriel 2012

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	759,7	332,8	340,4	73,0
Autre produit d'exploitation	11,0	0,3	0,1	-
Différences de couverture	-4,6	67,1	-69,5	-8,9
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>766,1</b>	<b>400,2</b>	<b>271,0</b>	<b>64,1</b>
Charge d'approvisionnement	-620,2	-300,7	-257,5	-61,4
<b>Marge brute</b>	<b>145,9</b>	<b>99,5</b>	<b>13,5</b>	<b>2,7</b>
Charges d'exploitation	-112,8	-79,5	-10,0	-1,5
Amortissements et dépréciations	-19,8	-11,7	-1,9	-0,3
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>13,3</b>	<b>8,3</b>	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation. Différences de couverture: les valeurs précédées de signes négatifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

## Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de service système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
Chiffre d'affaires net	759,7	332,8	340,4	73,0
Autre produit d'exploitation	11,0	0,3	0,1	-
Charge d'approvisionnement	-620,2	-300,7	-257,5	-61,4
Charges d'exploitation	-112,8	-79,5	-10,0	-1,5
Amortissements et dépréciations	-19,8	-11,7	-1,9	-0,3
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-13,3	-8,3	-1,6	-0,9
<b>Différences de couverture</b>	<b>4,6</b>	<b>-67,1</b>	<b>69,5</b>	<b>8,9</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées de signes positifs correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LApEI correspond aux coûts de capital plus les impôts sur les biens investis nécessaires à l'exploitation par segment (voir note 1). Les postes de produits et charges à attribuer aux cinq segments d'activités visées par la LApEI sont présentés dans la note 6.

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
2,2	13,8	-2,5	759,7	-
-	-	-	0,4	10,6
5,2	1,5	-	-4,6	-
7,4	15,3	-2,5	755,5	10,6
-3,1	-	2,5	-620,2	-
4,3	15,3	-	135,3	10,6
-2,4	-10,8	-	-104,2	-8,6
-0,5	-4,0	-	-18,4	-1,4
1,4	0,5	-	12,7	0,6

Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Eliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
2,2	13,8	-2,5	759,7	-
-	-	-	0,4	10,6
-3,1	-	2,5	-620,2	-
-2,4	-10,8	-	-104,2	-8,6
-0,5	-4,0	-	-18,4	-1,4
-1,4	-0,5	-	-12,7	-0,6
-5,2	-1,5	-	4,6	-

**Utilisation du réseau (transport):** Le segment « Utilisation du réseau » est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment. L'autre partie est attribuée au segment « Pertes de transport ». En 2013, les recettes de la vente aux enchères de capacités limitées de congestion aux frontières nationales n'ont aucunement servi à diminuer les coûts de réseau (exercice précédent: 40 mio CHF).

Par ailleurs, toutes les écritures passées depuis 2010 dans le cadre de la facturation individuelle compensatoire aux détenteurs de contrats de fourniture à long terme avec l'étranger (LTC) ont été contre-passées au cours de l'exercice sous revue sur décision de l'EiCom. Ces écritures LTC sont inscrites dans les deux segments « Utilisation du réseau » et « Pertes de transport » et grèvent les différences de couverture correspondantes de 42,7 mio CHF au total suite à la contre-passation.

La reprise de la quasi-totalité du réseau de transport début 2013 s'est soldée par une réduction considérable de la compensation des coûts d'exploitation engagés par les propriétaires du réseau. Les services d'exploitation et d'entretien du réseau fournis directement par Swissgrid ou indirectement par ses sous-traitants ne sont donc plus inscrits dans la charge d'approvisionnement et donc dans la marge brute comme l'exercice précédent, mais dans les charges d'exploitation (personnel et prestations de tiers).

Suite à la reprise du réseau, les coûts de capital rémunérés (rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation) ont été presque entièrement reportés sur Swissgrid et l'EBIT a fortement augmenté. Cette hausse de l'EBIT s'explique aussi par la hausse des impôts sur les bénéfices, inclusion faite de l'effet exceptionnel de la constitution d'impôts latents, chiffré à 39,9 mio CHF (voir note 23).

Pour l'exercice considéré, le segment « Utilisation du réseau » présente un déficit de 157,4 mio CHF (contre 67,1 mio CHF l'année précédente), en raison essentiellement des effets de coûts et de recettes négatifs décrits précédemment.

**Prestations de services système générales/Energie d'ajustement:** La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie. La hausse des coûts de mise en réserve de 66,6 mio CHF par rapport à l'exercice précédent résulte de la forte augmentation des prix survenue en avril 2013, conséquence de la faiblesse des réserves d'eau et de la multiplication des interruptions d'exploitation de centrales électriques au cours de cette période.

Font en outre partie de ce segment les charges et revenus relatifs à la puissance de réglage et à l'énergie d'ajustement, qui s'influencent mutuellement. De même, les charges de démarrage autonome/marche en îlotage ainsi que les charges et produits résultant de l'échange involontaire avec les zones de réglage limitrophes sont également enregistrés dans ce compte. Enfin, les coûts remboursés aux producteurs pour le renforcement du réseau font aussi partie de ce segment.

La charge pour les prestations de services système générales (SDL) est principalement financée par les recettes de tarif. Le tarif des SDL générales a diminué d'un tiers entre l'exercice 2012 et l'exercice 2013. Les recettes de tarif s'en trouvent réduites de 88,0 mio CHF.

Le résultat du segment a aussi été influencé par un jugement rendu par le Tribunal fédéral le 27 mars 2013. Ce jugement énonce que les centrales d'une puissance électrique d'au moins 50 MW qui n'ont pas déposé de recours contre la décision sur les coûts et tarifs 2009 de l'EiCom sont exemptes de coûts résiduels SDL dans la mesure où elles ont déposé un recours contre la décision concernant l'approbation des coûts SDL 2009 auprès du Tribunal fédéral. Suite à cette décision, Swissgrid a remboursé des coûts résiduels à hauteur de 244,3 mio CHF et régularisé les intérêts moratoires.

Suite à la décision du Tribunal, l'EiCom a aussi décrété le remboursement total des coûts résiduels restant pour 2009 et 2010. Swissgrid a alors remboursé 45,0 mio CHF complémentaires (pour 2010) et a inscrit 11,2 mio CHF dans un compte de régularisation passif (pour 2009). De même, les intérêts moratoires ont été régularisés.

En raison avant tout de ces facteurs exceptionnels, le segment « Prestations de services système générales/Energie d'ajustement » affiche un déficit élevé de 452,7 mio CHF (contre un excédent de 69,5 mio CHF pour l'exercice précédent).

**Pertes de transport (prestations de services système individuelles):** Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC et LTC (voir les notes concernant le segment « Transport » à la page 52). L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Le segment présente un déficit de CHF 37,8 mio CHF (exercice précédent: excédent de CHF 8,9 mio CHF) sur l'exercice, en raison notamment de la contre-passation des revenus LTC.

**Energie réactive (prestations de services système individuelles):** La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. La charge d'approvisionnement est couverte d'une part par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et d'autre part, par le tarif des SDL générales depuis 2013. À titre de compensation, toute la charge d'approvisionnement attribuable à l'énergie réactive est comptabilisée dans ce segment depuis 2013. En 2012, elle avait été en partie reportée dans le segment « Prestations de services système générales ».

En raison de la hausse démesurée des coûts d'acquisition en un an, l'exercice considéré affiche un déficit de 11,1 mio CHF (contre 5,2 mio CHF l'exercice précédent).

**Groupes-bilan :** Dans son courrier du 17 décembre 2013, l'EiCom a enjoint Swissgrid d'annuler les tarifs des groupes-bilan jusqu'alors facturés à hauteur de 24,4 mio CHF et de rembourser les montants déjà versés, y compris les intérêts moratoires. Les régularisations correspondantes ont été effectuées dans les comptes annuels 2013. Les tarifs des groupes-bilan avaient été compensés pour la première fois en 2012 sur décision de l'EiCom.

Le segment « Groupes-bilan » présente un déficit de 26,0 mio CHF (contre CHF 1.5 mio l'exercice précédent), en raison notamment de la contre-passation.

## 6. Chiffre d'affaires net et charge d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2013	2012
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	299,8	282,0
Revenus ITC nets	A/C	23,2	28,5
Revenus des détenteurs de contrats LTC	A/C	-42,7	11,2
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	-	40,0
Revenus de tarif Prestations de services système (SDL) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	160,6	271,3
dont revenus ordinaires		179,3	270,6
dont résultant des corrections pour 2009 et 2010		-18,7	0,7
Facturation des coûts résiduels aux centrales électriques ≥ 50 MW	B	-341,5	-0,6
dont pour 2010		-49,2	-0,6
dont pour 2009		-292,3	-
Revenus Energie SDL et Groupes-bilan Energie d'ajustement	B	66,7	69,7
Revenus de tarif Pertes de transport	C	28,1	44,1
Revenus de tarif Energie réactive	D	2,3	2,2
Revenus de tarif Groupes-bilan	E	-13,5	13,8
Eliminations		-4,1	-2,5
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>178,9</b>	<b>759,7</b>
Charge d'exploitation Réseau de transport	A	8,4	144,9
Coût de capital Réseau de transport	A	10,6	155,8
Charge de mise en réserve de la puissance de réglage SDL et charge de l'échange involontaire	B	234,6	163,8
Charge de démarrage autonome/marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charge de renforcement du réseau	B	3,4	12,5
Charge d'énergie SDL et groupes-bilan Energie d'ajustement	B	41,3	54,3
Charge de compensation de perte de transport	C	54,6	61,4
Charge de l'énergie réactive/du maintien de la tension	B/D	34,6	28,9
Eliminations		-4,1	-2,5
<b>Charge d'approvisionnement</b>		<b>384,5</b>	<b>620,2</b>

Lettres attribuées aux segments :

A = Utilisation du réseau

B = Prestations de services système générales/Energie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Energie réactive (prestations de services système individuelles)

E = Groupes-bilan

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 5.

Les revenus ITC se décomposent comme suit :

– Compensation Utilisation du réseau (A) 3,8 mio CHF (exercice précédent : 7,4 mio CHF)

– Compensation Pertes de transport (C) 19,4 mio CHF (exercice précédent : 21,1 mio CHF)

La compensation ITC pour le transport correspond au revenu net. Les redevances de surveillance dues à l'ElCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de 3,7 mio CHF (exercice précédent : 3,0 mio CHF), sont déduites du revenu brut de 7,5 mio CHF (exercice précédent : 10,4 mio CHF).

Les revenus des détenteurs de contrats LTC se décomposent comme suit :

– Compensation Utilisation du réseau (A) –16,4 mio CHF (exercice précédent : 3,4 mio CHF)

– Compensation Pertes de transport (C) –26,3 mio CHF (exercice précédent : 7,8 mio CHF)

Les revenus de tarif Prestations de services système (SDL) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit :

– Prestations de services système générales (B) : 136,0 mio CHF (exercice précédent : 271,3 mio CHF)

– Energie réactive (D) : 24,6 mio CHF (exercice précédent 0,0 mio CHF)

Les charges d'énergie réactive/du maintien de la tension se décomposent comme suit :

– Prestations de services système générales (B) : 0,0 mio CHF (exercice précédent : 25,8 mio CHF)

– Energie réactive (D) : 34,6 mio CHF (exercice précédent 3,1 mio CHF)

Eliminations : les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments « Prestations de services système générales/Energie d'ajustement » et « Pertes de transport ».

## 7. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2013	2012
Règlement loi sur l'énergie	5,3	4,4
Règlement enchères	8,3	4,5
Etablissement garanties d'origine – énergie renouvelable	2,2	1,4
Autres	0,3	0,7
	<b>16,1</b>	<b>11,0</b>

Le règlement de la loi sur l'énergie comporte des indemnisations de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) et au FFS (financement des frais supplémentaires).

## 8. Matériel et prestations de tiers

mio CHF	2013	2012
Entretien du réseau	63,0	-
Commande des installations de réseau	15,9	-
Autres prestations dans le secteur du réseau	5,6	-
Prestations de projet, conseil et entretien	31,2	25,5
Maintenance matériel et logiciels	7,5	7,8
	<b>123,2</b>	<b>33,3</b>

Les autres prestations de service dans le secteur de réseau comprennent notamment les services de gestion des servitudes fournis par des tiers et les charges d'exploitation des installations à usage mixte.

## 9. Charges de personnel

mio CHF	2013	2012
Salaires, bonus, allocations	63,9	56,3
Assurances du personnel	12,4	8,9
Prime unique CP Energie	19,1	-
Autres charges de personnel	5,8	5,1
	<b>101,2</b>	<b>70,3</b>
<b>Effectifs au 31.12.</b>		
<b>Contrats de travail à durée indéterminée</b>		
Nombre de personnes :		
pour l'activité centrale (LApEI)	421,0	377,0
pour le règlement de la loi sur l'énergie (LEne)	18,0	12,0
	439,0	389,0
Equivalent temps pleins :		
pour l'activité centrale (LApEI)	413,1	369,5
pour le règlement de la loi sur l'énergie (LEne)	16,9	11,2
	430,0	380,7
<b>Contrats de travail à durée déterminée</b>		
Nombre de personnes	24	21
Equivalent temps pleins	22,3	20,4

La forte augmentation du poste « Assurances du personnel » fait suite au passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations au sein de la Caisse Pension Energie (CPE) le 1<sup>er</sup> avril 2013. Swissgrid a fourni un apport de l'employeur pour financer l'opération. Cet apport unique est crédité sur le compte de prévoyance des collaborateurs sur une période de trois ans, de 2014 à 2016. Si un collaborateur quitte la société avant l'expiration de son contrat de travail, les droits auxquels il peut encore prétendre seront affectés aux réserves de cotisations de l'employeur.



Les autres charges de personnel comprennent notamment les charges d'occupation temporaire de postes existants par des ressources externes, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire, au recrutement et les frais forfaitaires.

### Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2013	2012
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	2,20	2,29
Rémunérations variables	0,59	0,55
Prestations en nature <sup>1</sup>	0,03	0,03
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,55	0,44
Prime unique CP Energie	2,28	-
<b>Total des rétributions versées aux membres de la Direction</b>	<b>5,65</b>	<b>3,31</b>
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,51	0,51
Rétributions variables	0,12	0,05
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,13	0,09
Prime unique CP Energie	0,31	-
<b>Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré</b>	<b>1,07</b>	<b>0,65</b>

<sup>1</sup> Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

<sup>2</sup> Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Cinq membres de la Direction ont été révoqués le 30 septembre 2013. Leurs rémunérations sont incluses au prorata temporis dans le tableau.

Des apports uniques d'un montant de 2,28 mio CHF issus du changement de primauté au sein de la CPE ont été mis à disposition pour les membres de la Direction, dont 1,67 mio CHF pour les membres révoqués au cours de l'exercice 2013.

Les sommes créditées sur le compte de prévoyance individuel sont réparties sur les années 2014 à 2016. En cas de départ anticipé, les droits restants seront affectés aux réserves de cotisations de l'employeur.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

## 10. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2013	2012
Loyers	6,0	5,6
Rentes de droit de superficie	1,6	-
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	2,2	2,2
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	1,0
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,9	2,4
Taxes, redevances, concessions	4,1	0,2
Assurances	2,2	0,3
Autres frais d'administration	2,7	2,2
	<b>22,5</b>	<b>13,9</b>

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rémunération du président du Conseil d'administration s'élève à 250 000 CHF, frais forfaitaires compris (exercice précédent: 235 734 CHF pour onze mois et dix jours). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu chacun une rémunération comprise entre 55 000 CHF et 60 000 CHF, frais forfaitaires compris, en 2013 (exercice précédent: de 50 000 CHF à 55 000 CHF).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

La hausse du poste «Taxes, redevances, concessions» résulte de la constitution de nouvelles provisions pour faire face aux coûts des procédures en justice.

## 11. Produits financiers

mio CHF	2013	2012
Produits d'intérêts	0,1	0,2
Autres produits financiers	2,4	-
	<b>2,5</b>	<b>0,2</b>

Les autres produits financiers comprennent les régularisations des exercices précédents pour les paiements d'intérêts qui n'ont pas abouti à un versement.

## 12. Charges financières

mio CHF	2013	2012
Intérêts bancaires	0,1	0,3
Intérêts des emprunts	8,6	-
Intérêts des prêts d'actionnaires	28,7	-
Commissions de mise à disposition	0,5	1,1
Autres charges financières	0,3	-
	<b>38,2</b>	<b>1,4</b>

## 13. Impôts sur les bénéfices

mio CHF	2013	2012
Impôts sur les bénéfices courants	13,3	2,3
Variation des impôts latents	37,5	-
	<b>50,8</b>	<b>2,3</b>

**Modification des impôts latents:** Les valeurs fiscales des actifs et passifs repris le 3 janvier 2013 diffèrent des valeurs de transaction. Les impôts reportés résultant de ces différences d'évaluation ont été pris en compte.

## 14. Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations corporelles 2013

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2013	30,1	-	-	11,0	40,9	82,0
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	212,4	1 302,6	1 922,6	103,2	0,2	3 541,0
Entrées net <sup>1</sup>	33,1	2,0	3,2	-	1,0	39,3
Sorties	-	-0,9	-	-	-0,7	-1,6
Reclassification	-24,5	8,0	16,3	0,5	3,1	3,4
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	251,1	1 311,7	1 942,1	114,7	44,5	3 664,1
Amortissements cumulés au 1.1.2013	-	-	-	6,6	24,4	31,0
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	-	738,6	1 076,9	42,8	0,2	1 858,5
Amortissements	-	38,6	34,3	3,3	7,7	83,9
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-0,1	-	-	-0,7	-0,8
Reclassification	-	0,1	-	-	-0,1	-
Amortissements cumulés au 31.12.2013	-	777,2	1 111,2	52,7	31,5	1 972,6
Valeur comptable nette au 1.1.2013	30,1	-	-	4,4	16,5	51,0
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>251,1</b>	<b>534,5</b>	<b>830,9</b>	<b>62,0</b>	<b>13,0</b>	<b>1 691,5</b>

<sup>1</sup> Les investissements bruts en immobilisations corporelles totalisent 79,8 mio CHF, dont 40,5 mio CHF ont été financés par les revenus de la vente aux enchères des capacités limites de congestion pour les livraisons transfrontalières.

## Tableau des immobilisations corporelles 2012

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2012	22,3	11,0	33,5	66,8
Entrées	11,1	-	4,4	15,5
Sorties	-	-	-	-
Reclassification	-3,3	-	3,0	-0,3
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	30,1	11,0	40,9	82,0
Amortissements cumulés au 1.1.2012	-	5,0	18,2	23,2
Amortissements	-	1,6	6,2	7,8
Dépréciations	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2012	-	6,6	24,4	31,0
Valeur comptable nette au 1.1.2012	22,3	6,0	15,3	43,6
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2012</b>	<b>30,1</b>	<b>4,4</b>	<b>16,5</b>	<b>51,0</b>

En 2013, 55,7 mio CHF d'immobilisations corporelles, hors reprise du réseau, ont été acquises par des proches (exercice précédent: 1,2 mio CHF).

Pour l'exercice sous revue, des coûts de projets à hauteur de 3,4 mio CHF (0,3 mio CHF l'exercice précédent) ont été transférés entre les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement.

## Tableau des immobilisations incorporelles 2013

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquis	créés	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2013	23,2	6,9	30,1	-	-	-
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	3,9	-	3,9	285,3	-	285,3
Entrées	33,0	4,7	37,7	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-8,8	-2,0	-10,8	-	-	-
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2013</b>	<b>51,3</b>	<b>9,6</b>	<b>60,9</b>	<b>285,3</b>	<b>-</b>	<b>285,3</b>
Amortissements cumulés au 1.1.2013	2,8	-	2,8	-	-	-
Entrée reprise du réseau au 3.1.2013	-	-	-	112,1	-	112,1
Amortissements	-	-	-	10,9	-	10,9
Dépréciations	2,6	0,7	3,3	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2013</b>	<b>5,4</b>	<b>0,7</b>	<b>6,1</b>	<b>123,0</b>	<b>-</b>	<b>123,0</b>
Valeur comptable nette au 1.1.2013	20,4	6,9	27,3	-	-	-
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>	<b>45,9</b>	<b>8,9</b>	<b>54,8</b>	<b>162,3</b>	<b>-</b>	<b>162,3</b>

## Tableau des immobilisations incorporelles 2012

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Logiciels		
	acquis	créés	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2012	13,9	3,9	17,8	51,0	9,8	60,8
Entrées	11,7	3,5	15,2	3,3	0,5	3,8
Sorties	-	-	-	-0,5	-	-0,5
Reclassification	-2,4	-0,5	-2,9	2,7	0,5	3,2
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.2012</b>	<b>23,2</b>	<b>6,9</b>	<b>30,1</b>	<b>56,5</b>	<b>10,8</b>	<b>67,3</b>
Amortissements cumulés au 1.1.2012	0,4	-	0,4	37,0	6,4	43,4
Amortissements	-	-	-	7,5	1,6	9,1
Dépréciations	2,4	-	2,4	-	-	-
Sorties	-	-	-	-0,5	-	-0,5
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2012</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>2,8</b>	<b>44,0</b>	<b>8,0</b>	<b>52,0</b>
Valeur comptable nette au 1.1.2012	13,5	3,9	17,4	14,0	3,4	17,4
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2012</b>	<b>20,4</b>	<b>6,9</b>	<b>27,3</b>	<b>12,5</b>	<b>2,8</b>	<b>15,3</b>

Au cours de l'exercice sous revue, des dépréciations à hauteur de 3,3 mio CHF ont été comptabilisées (exercice précédent: 2,4 mio CHF). Ces dépréciations concernent un projet de développement de logiciel en cours qui n'a pas avancé comme prévu en dépit des investissements réalisés. En 2013, 15,9 mio CHF d'immobilisations incorporelles, hors reprise du réseau, ont été acquises par des proches (exercice précédent: 1.5 mio CHF).

Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquis	créés	Total	acquis	créés	Total
56,5	10,8	67,3	5,7	2,3	8,0	85,4	20,0	105,4
2,7	-	2,7	38,1	-	38,1	330,0	-	330,0
2,1	0,5	2,6	-	-	-	35,1	5,2	40,3
-0,1	-	-0,1	-	-	-	-0,1	-	-0,1
5,4	2,0	7,4	-	-	-	-3,4	-	-3,4
66,6	13,3	79,9	43,8	2,3	46,1	447,0	25,2	472,2
44,0	8,0	52,0	5,6	2,1	7,7	52,4	10,1	62,5
2,7	-	2,7	29,5	-	29,5	144,3	-	144,3
8,5	2,2	10,7	8,7	0,2	8,9	28,1	2,4	30,5
-	-	-	-	-	-	2,6	0,7	3,3
-0,1	-	-0,1	-	-	-	-0,1	-	-0,1
55,1	10,2	65,3	43,8	2,3	46,1	227,3	13,2	240,5
12,5	2,8	15,3	0,1	0,2	0,3	33,0	9,9	42,9
<b>11,5</b>	<b>3,1</b>	<b>14,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219,7</b>	<b>12,0</b>	<b>231,7</b>

Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquis	créés	Total
5,7	2,3	8,0	70,6	16,0	86,6
-	-	-	15,0	4,0	19,0
-	-	-	-0,5	-	-0,5
-	-	-	0,3	-	0,3
5,7	2,3	8,0	85,4	20,0	105,4
5,4	1,8	7,2	42,8	8,2	51,0
0,2	0,3	0,5	7,7	1,9	9,6
-	-	-	2,4	-	2,4
-	-	-	-0,5	-	-0,5
5,6	2,1	7,7	52,4	10,1	62,5
0,3	0,5	0,8	27,8	7,8	35,6
<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>33,0</b>	<b>9,9</b>	<b>42,9</b>

## 15. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Participations	3,0	0,4
Réserves de cotisations de l'employeur	1,3	-
	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>

Swissgrid détient les participations suivantes, qui sont portées au bilan en tant qu'immobilisations financières:

		Capital-actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,1	CHF	50,0
Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU)	Luxemburg (Lux)	3,4	EUR	8,3
AET NE1 SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Alpiq Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Alpiq Réseau SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
CKW Grid AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
EGL Grid AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
FMV Réseau SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Ofible Rete SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Ofima Rete SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Repower Transportnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
SN Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0

À l'exception des sociétés CESOC et CASC, toutes les participations datent de 2013. Les nouvelles participations sont des entités transitoires nées de la scission des anciennes sociétés pour l'exploitation du réseau, qui portent les mêmes noms que ces dernières. Les entités transitoires ont pour seul objet de poursuivre les procédures administratives engagées par les sociétés pour l'exploitation du réseau. Les droits qui résultent de ces procédures sont pris en compte dans la fixation définitive de la valeur de transaction de la reprise du réseau au 3 janvier 2013 (voir note 2).



## 16. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Energie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Energie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
Etat au 31.12.2011	-11,5	-144,0	-65,1	15,4	-	-205,2	-220,6	15,4
Variation 2012	67,0	-69,5	-8,8	5,2	1,5	-4,6		
Etat au 31.12.2012	55,5	-213,5	-73,9	20,6	1,5	-209,8	-287,4	77,6
Reprise des sociétés pour l'exploitation du réseau au 3.1.2013	48,1	-	-	-	-	48,1		
Compensation	-11,7	-	-	-	-	-11,7		
Variation 2013	157,4	452,7	37,8	11,1	26,0	685,0		
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>249,3</b>	<b>239,2</b>	<b>-36,1</b>	<b>31,7</b>	<b>27,5</b>	<b>511,6</b>	<b>-36,1</b>	<b>547,7</b>
dont à court terme	-	147,5	-10,0	-	-	137,5	-10,0	147,5

Les valeurs négatives correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 3 et 4.

La ligne « Compensation » désigne une compensation entre les déficits repris d'une société pour l'exploitation du réseau et les comptes de régularisation passifs correspondants de Swissgrid.

## 17. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Swissgrid coordonne la vente aux enchères des capacités limitées de congestion pour les livraisons transfrontalières et tient des livres et comptes bancaires à titre fiduciaire dans le cadre de cette activité.

### Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Créances résultant de livraisons et de prestations	12,7	11,0
Autres créances	-	0,2
Comptes de régularisation actifs	0,1	0,2
Liquidités	282,0	230,3
	<b>294,8</b>	<b>241,7</b>

### Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0,4	0,1
Comptes de régularisation passifs	294,4	241,6
	<b>294,8</b>	<b>241,7</b>

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2013	2012
Part au revenu Suisse	135,1	156,8
Charge d'exploitation des enchères Swissgrid et tiers	-9,0	-6,0
Revenu net	126,1	150,8
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	0,0	-40,0
Revenu résiduel non distribué	126,1	110,8

À la date du présent rapport, l'EiCom n'avait pas encore pris de décision quant à l'utilisation du revenu résiduel 2013. Concernant 2012, l'EiCom a ordonné dans son courrier du 11 mars 2014 que les revenus résiduels soient utilisés pour financer les coûts d'entretien ou d'extension du réseau de transport à la charge de Swissgrid depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Sur décision de l'EiCom, les revenus résiduels de 2010 et 2011 ont été versés à Swissgrid et aux anciens actionnaires du réseau de transport pendant l'exercice considéré.

Concernant 2009, le Tribunal fédéral a décidé le 15 février 2014 que les revenus résiduels doivent être utilisés pour financer les coûts d'entretien ou d'extension du réseau de transport à la charge de Swissgrid depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## 18. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Créances résultant de livraisons et de prestations	153,0	174,9
Corrections de valeur individuelles	-38,8	-0,4
	<b>114,2</b>	<b>174,5</b>

Les corrections de valeur individuelles concernent des créances issues des revenus de tarif des groupes-bilan (7,5 mio CHF) et des revenus des détenteurs de contrats LTC (31,3 mio CHF). Suite à des décisions prises par l'El-Com, toutes les factures doivent être annulées et les recettes remboursées dans les deux cas. La rétrocession a lieu en 2014.

## 19. Autres créances

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,7	1,4
Taxe sur la valeur ajoutée	5,1	-
Autres	0,1	-
	<b>7,9</b>	<b>1,4</b>

## 20. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Prestations délivrées non facturées	44,4	54,3
Divers	5,4	0,7
	<b>49,8</b>	<b>55,0</b>

Les comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

## 21. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Emprunts	700,0	-
Prêts d'actionnaires	724,4	-
Instruments de financement placés dans le secteur privé	240,0	-
<b>Total engagements financiers</b>	<b>1 664,4</b>	<b>-</b>
dont à court terme	243,6	-

### Obligations

Montant nominal en CHF	Valeur	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 mio	20481107	1,000%	28.1.2013-30.1.2020	30.1.2020
350 mio	20481110	1,625%	28.1.2013-30.1.2025	30.1.2025

### Prêts d'actionnaires

Les prêts d'actionnaires sont octroyés pour une durée de dix ans et doivent être remboursés chaque année à  $\frac{1}{5}$  à partir de la sixième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des auteurs des apports. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les auteurs des apports sont rémunérés par une prime d'intérêt.

### Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent 325 mio CHF. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2013.

## 22. Remboursement conditionnel du prix d'achat

Ce poste résulte de dispositions spéciales inscrites au contrat d'apport en nature de deux sociétés pour l'exploitation du réseau reprises le 3 janvier 2013. Le montant n'est pas porteur d'intérêts et aucun remboursement n'a lieu avant la fixation définitive de la valeur de la transaction. Si le montant est confirmé en tant qu'élément de la valeur définitive de la transaction, Swissgrid le remboursera à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% par des créances résultant de prêts. Si le montant n'est pas confirmé comme élément de la valeur définitive de la transaction, il sera déduit de l'actif immobilisé.

## 23. Provisions

mio CHF	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts latents	Total provisions
Etat au 31 décembre 2011	1,2	-	-	1,2
Formation	0,8	-	-	0,8
Utilisation	-	-	-	-
Etat au 31 décembre 2012	2,0	-	-	2,0
Transfert	-	1,0	-	1,0
Formation	0,8	5,9	39,9	46,6
Utilisation	0,9	1,8	2,4	5,1
<b>Etat au 31 décembre 2013</b>	<b>1,9</b>	<b>5,1</b>	<b>37,5</b>	<b>44,5</b>
dont à court terme	-	3,5	-	3,5

**Frais de procédures en justice:** Suite à la reprise du réseau le 3 janvier 2013, qui a abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives. Lors de l'exercice précédent, le montant correspondant était inscrit dans les comptes de régularisation passifs. En raison de la longue durée des procédures, ces coûts ont été passés dans les provisions des présents comptes.

## 24. Engagements résultant de livraisons et de prestations

La hausse observée depuis l'exercice précédent résulte de l'augmentation des charges de matériel et prestations de tiers ainsi que des mouvements entre les engagements résultant de livraisons et de prestations et les comptes de régularisation passifs.

## 25. Autres engagements

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Assurances sociales et taxe sur la valeur ajoutée	-	3,1
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,6	1,1
Autres	1,9	1,1
	<b>4,5</b>	<b>5,3</b>

## 26. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Prestations délivrées non facturées	137,0	59,3
dont remboursement des coûts résiduels aux centrales électriques ≥ 50 MW de 2009/2010	69,5	10,3
dont remboursement du tarif GB 2012/2013 et revenus des détenteurs de contrats LTC 2010	20,0	-
Personnel et assurances du personnel	10,7	8,4
Intérêts courants	8,4	-
Impôts	12,8	3,5
	<b>168,9</b>	<b>71,2</b>

## 27. Engagements conditionnels

### Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques pour un montant total de 32,9 mio CHF (même montant que l'exercice précédent). Les garanties sont accordées en faveur des services industriels de St-Gall (24,1 mio CHF) et de la société AGEPP SA (8,8 mio CHF). Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

## 28. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

### Coûts de réseau

Pour la période qui s'arrête à la reprise du réseau de transport, Swissgrid doit rembourser aux anciens actionnaires les frais d'exploitation et de capital imputables. Les coûts ont été fixés par l'ElCom. Plusieurs parties à la procédure ont déposé des recours auprès des autorités compétentes contre les décisions de l'ElCom pour les années 2009 à 2012. C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Le tableau suivant illustre les coûts annoncés par les propriétaires du réseau de transport et les chiffres fixés par l'ElCom. Ces chiffres n'incluent pas les intérêts moratoires.

mio CHF	Coûts présentés	Coûts décidés
2009	417,4	328,4
2010	398,5	318,9
2011	341,6	292,3
2012	339,1	300,5
	<b>1 496,6</b>	<b>1 240,1</b>

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'influent pas directement sur le résultat de Swissgrid. La même procédure est applicable aux sociétés pour l'exploitation du réseau qui ne sont pas passées aux mains de Swissgrid le 3 janvier 2013, ewz Übertragungsnetz AG notamment.

### Valeur à retenir pour la cession du réseau de transport

Le 20 septembre 2012, l'ElCom a pris une décision concernant la valeur à retenir pour la cession du réseau de transport. Plusieurs recours ont été déposés contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Dans son jugement du 11 novembre 2013, le TAF a arrêté que la valeur à retenir était le montant total des indemnités dues aux anciens actionnaires et non pas la valeur réglementaire déterminée par les procédures tarifaires. Les conséquences financières de la procédure ne peuvent être évaluées à la date d'aujourd'hui après le renvoi à l'ElCom. L'issue de la procédure n'aura pas d'influence directe sur le résultat de Swissgrid.

### CASC.EU

En tant qu'actionnaire de CASC.EU, Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

**Baux à long terme**

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Il en résulte les engagements suivants:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2013	4,6	7,2	11,8
31.12.2012	2,7	3,3	6,0

**Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan**

Il existe des engagements de leasing non inscrits au bilan issus de contrats de leasing de véhicules et appareils de bureau, qui se présentent comme suit:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2013	0,4	0,7	1,1
31.12.2012	0,3	0,3	0,6



## 29. Prévoyance professionnelle

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2013	pro 2013	31.12.2013	pro 2013	31.12.2012	2013	2012
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	-	-	-	-	-	-	-
Institution de prévoyance (CPE)	1,3	-	1,3	1,3	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>-</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012			2013	2012
Institution de prévoyance patronale (fondation de prévoyance pour le personnel)	-	-	-	-	-	-	-
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	-	-	-	-	26,2	26,2	4,3
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26,2</b>	<b>26,2</b>	<b>4,3</b>

En matière de prévoyance professionnelle, Swissgrid a remplacé la primauté des prestations (CPE Caisse Pension Energie) par la primauté des cotisations (CPE Fondation de prévoyance Energie) le 1<sup>er</sup> avril 2013. Pour financier ce changement de modèle, elle a fourni un apport de l'employeur qui grève le compte de résultat 2013 de 19,1 mio CHF (voir note 9). La valeur actuelle du dépôt, qui sera libéré ultérieurement, s'élève à CHF 1.3 mio au 31 décembre 2013. Elle figure au bilan au titre de réserve de cotisations de l'employeur.

À la même date, la CPE Fondation de prévoyance Energie présente un degré de couverture de 110,9%.

## 30. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2013	2012
<b>Total des produits d'exploitation</b>		
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>192,2</b>	<b>342,4</b>
dont Utilisation du réseau	204,5	204,8
dont Prestations de service systèmes générales/Energie d'ajustement	60,5	87,5
dont Remboursement des coûts résiduels aux centrales >50 MW de 2009/2010	-73,9	-
dont Pertes de transport	-4,8	40,7
dont Energie réactive	12,6	1,6
dont Groupes-bilan	-6,7	7,8
<b>Autre revenu</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
<b>Charge d'approvisionnement</b>	<b>327,0</b>	<b>446,7</b>
dont Utilisation du réseau	18,7	211,6
dont Prestations de services système générales/Energie d'ajustement	270,2	225,9
dont Pertes de transport	7,5	6,7
dont Energie réactive	30,6	2,5
<b>Matériel et prestations de tiers</b>	<b>65,1</b>	<b>2,8</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Produits financiers</b>		
<b>Charges financières</b>	<b>24,0</b>	<b>0,3</b>
<b>Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Actifs</b>		
<b>Créances résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>62,9</b>	<b>107,9</b>
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>8,9</b>	<b>23,3</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Prêts d'actionnaires</b>	<b>616,9</b>	<b>-</b>
<b>Engagements résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>57,6</b>	<b>22,2</b>
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>45,6</b>	<b>47,3</b>

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1, les valeurs des transactions réalisées avec des proches suite à la reprise du réseau le sont dans la note 2.

### 31. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

#### Acquisition d'autres éléments du réseau de transport

Le 6 janvier 2014, Swissgrid a acquis d'autres installations appartenant au réseau de transport. Il s'agit d'installations que les anciens actionnaires AIL, AIL Servizi, AET, EWO et les CFF n'avaient pas cédées le 3 janvier 2013, date de la reprise du réseau de transport suisse par Swissgrid, ou dont l'appartenance au réseau de transport n'avait pas encore été déterminée.

Dans ce contexte, le capital-actions a été accru, passant de 271,2 mio CHF à 275,7 mio CHF Swissgrid a versé 34,7 mio aux anciens actionnaires en contrepartie des installations qu'ils lui ont cédées, à 30% (10,4 mio CHF) sous forme d'actions Swissgrid et à 70% (24,3 mio CHF) sous forme de prêts, dont la moitié en prêts convertibles en fonds propres.

Deux autres réévaluations sont prévues à l'occasion de cette opération. La première aura probablement lieu à la fin de 2014, la seconde après que la valeur et la la taille du réseau de transport total auront été fixées par voie légale.

Par ailleurs, le capital-actions conditionnel a été rehaussé de 6,2 mio CHF. Il totalise désormais 130,0 mio CHF.

Pour des raisons procédurales, Swissgrid n'a pas pu prendre possession de tous les éléments restants du réseau de transport le 6 janvier 2014. C'est le cas de la société gestionnaire du réseau de transport d'ewz et de plusieurs lignes en dérivation. Swissgrid poursuit sa coopération avec les propriétaires concernés afin d'aboutir à la cession desdites installations.

Aucun autre événement qui aurait dû être évoqué ou pris en compte dans les comptes annuels 2013 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2013 ont été approuvés le 28 avril 2014 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA en vue de leur adoption par l'Assemblée générale et de leur publication.

## Rapport de l'auditeur

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des actionnaires de

### Swissgrid SA, Laufenburg

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, l'évolution des fonds propres et l'annexe, pages 34 à 75 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrizia Chanton  
Expert-réviseur agréée

Bâle, le 28 avril 2014



## Compte de résultat

mio CHF	2013	2012
Chiffre d'affaires net	178,9	759,7
Autre produit d'exploitation	16,1	11,0
Variation des différences de couverture	647,5	-4,6
Prestations propres à l'actif	7,0	4,7
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>849,5</b>	<b>770,8</b>
Charge d'approvisionnement	384,5	620,2
<b>Marge brute</b>	<b>465,0</b>	<b>150,6</b>
Matériel et prestations de tiers	123,2	33,3
Personnel	101,2	70,3
Autres charges d'exploitation	22,6	13,9
<b>Résultat avant intérêts, impôts et amortissements</b>	<b>218,0</b>	<b>33,1</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	82,9	7,8
Amortissements sur immobilisations incorporelles	31,4	9,6
Dépréciations	3,3	2,4
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>100,4</b>	<b>13,3</b>
Produits financiers	2,5	0,2
Charges financières	38,2	1,4
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>64,7</b>	<b>12,1</b>
Impôts sur les bénéfices	12,6	2,3
<b>Résultat de l'entreprise</b>	<b>52,1</b>	<b>9,8</b>

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Immobilisations corporelles	2	1 586,1	51,0
Immobilisations incorporelles	3	377,0	42,9
Immobilisations financières	4	4,3	0,4
Déficits à long terme		324,5	77,6
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 291,9</b>	<b>171,9</b>
Actifs détenus à titre fiduciaire		294,8	241,7
Déficits à court terme		147,5	-
Stocks		1,7	-
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	114,2	174,5
Autres créances		7,9	1,4
Comptes de régularisation actifs		49,8	55,0
Liquidités		28,7	48,0
<b>Actif circulant</b>		<b>644,6</b>	<b>520,6</b>
<b>Actif</b>		<b>2 936,5</b>	<b>692,5</b>



## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
<b>Capital-actions</b>		<b>271,2</b>	<b>15,0</b>
Réserve légale générale		1,6	1,1
Réserve légale issue des apports de capitaux		320,7	-
<b>Réserves générales</b>		<b>322,3</b>	<b>1,1</b>
<b>Report des bénéfices</b>		<b>27,2</b>	<b>18,5</b>
<b>Bénéfice de l'année</b>		<b>52,1</b>	<b>9,8</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>672,8</b>	<b>44,4</b>
<b>Remboursement conditionnel du prix d'achat</b>	<b>5</b>	<b>7,5</b>	<b>-</b>
<b>Engagements financiers à long terme</b>	<b>6,8</b>	<b>1 420,8</b>	<b>-</b>
Provisions à long terme		3,5	1,2
Excédents à long terme		26,1	255,2
<b>Fonds de tiers à long terme</b>		<b>1 450,4</b>	<b>256,4</b>
<b>Passifs détenus à titre fiduciaire</b>		<b>294,8</b>	<b>241,7</b>
Engagements financiers à court terme	8	243,6	-
Engagements résultant de livraisons et de prestations	8	80,5	40,5
Autres engagements	7	4,5	5,3
Comptes de régularisation passifs		168,9	71,2
Provisions à court terme		3,5	0,8
Excédents à court terme		10,0	32,2
<b>Fonds de tiers à court terme</b>		<b>805,8</b>	<b>391,7</b>
<b>Fonds de tiers</b>		<b>2 256,2</b>	<b>648,1</b>
<b>Passif</b>		<b>2 936,5</b>	<b>692,5</b>

## Annexe

### 1. Généralités

Le 3 janvier 2013, Swissgrid a intégré 17 sociétés pour l'exploitation du réseau, devenant ainsi propriétaire de la quasi-totalité du réseau de transport suisse. La comparaison avec les exercices précédents est donc très limitée. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit de la société anonyme.

### 2. Immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles au 31 décembre 2013 s'élevaient à 3,056 milliards CHF (exercice précédent: 37,5 mio CHF).

### 3. Immobilisations incorporelles

La fusion des sociétés pour l'exploitation du réseau a abouti le 3 janvier 2013 à une perte de fusion (goodwill) à hauteur de 167,5 mio CHF, inscrite dans les immobilisations incorporelles. Le goodwill est amorti sur 20 ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année. Il se chiffrait à 159,1 mio CHF au 31 décembre 2013.

### 4. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2013	31.12.2012
Participations	3,0	0,4
Réserves de cotisations de l'employeur	1,3	-
	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>

Les immobilisations financières comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital.

Les participations suivantes sont inscrites dans les immobilisations financières:

		Capital-actions en mio	Monnaie	Part en %
CESOC AG	Laufenburg	0,1	CHF	50,0
Capacity Allocation Service Company.eu S.A. (CASC.EU)	Luxemburg (Lux)	3,4	EUR	8,3
AET NE1 SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Alpiq Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Alpiq Réseau SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
CKW Grid AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
EGL Grid AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
FMV Réseau SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Ofible Rete SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Ofima Rete SA	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Repower Transportnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
SN Übertragungsnetz AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	Laufenburg	0,1	CHF	100,0

À l'exception des sociétés CESOC et CASC, toutes les participations datent de 2013. Les nouvelles participations sont des entités transitoires nées de la scission des anciennes sociétés pour l'exploitation du réseau, qui portent les mêmes noms que ces dernières. Les entités transitoires ont pour seul objet de poursuivre les procédures administratives engagées par les sociétés pour l'exploitation du réseau. Les droits qui résultent de cette procédure sont pris en compte dans la fixation définitive de la valeur de transaction de la reprise du réseau au 3 janvier 2013.

## 5. Remboursement conditionnel du prix d'achat

Ce poste résulte de dispositions spéciales inscrites au contrat d'apport en nature de deux sociétés pour l'exploitation du réseau reprises le 3 janvier 2013. Le montant n'est pas productif d'intérêts et aucun remboursement n'a lieu avant la fixation définitive de la valeur de la transaction. Si le montant est confirmé en tant qu'élément de la valeur définitive de la transaction, Swissgrid le remboursera à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% par des créances résultant de prêts. Si le montant n'est pas confirmé comme élément de la valeur définitive de la transaction, il sera déduit de l'actif immobilisé.

## 6. Passifs financiers à long terme

Le poste « Engagements financiers » comprend des obligations à hauteur de 700 mio CHF (exercice précédent 0,0 CHF).

Montant nominal en CHF	Valeur	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 mio	20481107	1,000%	28.1.2013 – 30.1.2020	30.1.2020
350 mio	20481110	1,625%	28.1.2013 – 30.1.2025	30.1.2025

Les charges d'intérêts cumulées pour les obligations totalisaient 8,6 mio CHF en 2013 (exercice précédent: 0,0 CHF).

## 7. Autres engagements

Les autres engagements comprennent des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de 0,8 mio CHF (exercice précédent: 0,5 mio CHF d'engagements envers la CPE Caisse de pension Energie).

## 8. Créances sur et engagements envers les actionnaires

mio CHF	2013	2012
Créances résultant de livraisons et de prestations envers les actionnaires (à court terme)	56,5	108,0
Engagements résultant de livraisons et de prestations envers les actionnaires (à court terme)	56,7	22,7
Engagements de prêt envers les actionnaires (à court terme)	3,6	-
Engagements de prêt envers les actionnaires (à long terme)	720,8	-

Les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat se produit. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des auteurs des apports.

## 9. Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques pour un montant total de 32,9 mio CHF (même montant que l'exercice précédent). Les garanties sont accordées en faveur des services industriels de St-Gall (24,1 mio CHF) et de la société AGEPP SA (8,8 mio CHF). Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

## 10. Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Il existe des engagements de leasing non inscrits au bilan issus de contrats de leasing de véhicules et appareils de bureau, qui se présentent comme suit:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> –5 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2013	0,4	0,7	1,1
31.12.2012	0,3	0,3	0,6

## 11. Augmentation conditionnelle du capital

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de 130 mio CHF a été inscrite au registre du commerce le 3 janvier 2013. Le capital conditionnel a été constitué pour permettre aux créanciers de prêts convertibles d'exercer les droits de conversion qui leur ont été accordés. Du 25 octobre au 7 novembre 2013, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour opérer des augmentations de capital pour une valeur nominale de 6,2 mio CHF (dite réévaluation 1). Le prix d'émission s'élevait à 18,6 mio CHF.

Au 31 décembre 2013, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à 123 810 064 CHF, divisé en 123 810 064 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de 1 CHF (pas de capital-actions conditionnel l'exercice précédent).

## 12. Procédures juridiques

Le risque cumulé pour les coûts non imputables est évalué à 43,5 mio CHF au 31 décembre 2013 (exercice précédent: 2,3 mio CHF). Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont clairement d'avis que tous les coûts doivent être considérés comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les frais d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Vous trouverez des explications détaillées sur les procédures juridiques dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC, dans la note 4.

## 13. Evaluation des risques

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux exécuté chaque semestre, les risques rencontrés par Swissgrid à l'échelle de l'entreprise sont identifiés, l'évolution des risques déjà sous surveillance est réévaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont déterminés. Cette base sert ensuite à estimer la probabilité de survenance des risques actuels et leurs conséquences. Cela permet d'éviter, de réduire ou de transférer les risques considérés comme importants via des mesures appropriées décidées par le Conseil d'administration.

## 14. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

### Acquisition d'autres éléments du réseau de transport

Le 6 janvier 2014, Swissgrid a acquis d'autres installations appartenant au réseau de transport. Il s'agit d'installations que les anciens actionnaires AIL, AIL Servizi, AET, EWO et les CFF n'avaient pas cédées au 3 janvier 2013, date de la reprise du réseau de transport suisse par Swissgrid, ou dont l'appartenance au réseau de transport n'avait pas encore été déterminée.

Dans ce contexte, le capital-actions a été accru, passant de 271,2 mio CHF à 275,7 mio CHF. Swissgrid a versé 34,7 mio CHF aux anciens actionnaires en contrepartie des installations qu'ils lui ont cédées, à 30% (10,4 mio CHF) sous forme d'actions Swissgrid et à 70% (24,3 mio CHF) sous forme de prêts, dont la moitié en prêts convertibles en fonds propres.

Deux autres réévaluations sont prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura probablement lieu fin 2014, la seconde lorsque la valeur et la taille du réseau de transport complet auront été définitivement fixées par voie juridique.

Par ailleurs, le capital-actions conditionnel a été rehaussé de 6,2 mio CHF. Il totalise désormais 130,0 mio CHF.

Pour des raisons procédurales, Swissgrid n'a pas pu prendre possession de tous les éléments restants du réseau de transport le 6 janvier 2014. C'est le cas de la société gestionnaire du réseau de transport d'ewz et de plusieurs lignes en dérivation. Swissgrid poursuit sa coopération avec les propriétaires concernés afin d'aboutir à la cession desdites installations.

Aucun autre événement qui aurait dû être évoqué ou pris en compte dans les comptes annuels 2013 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2013 ont été approuvés le 28 avril 2014 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA en vue de leur adoption par l'Assemblée générale et de leur publication.

## Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice au bilan comme suit :

CHF	2013	2012
Report de l'exercice précédent	27 172 205,00	18 453 525,33
Bénéfice annuel	52 099 201,30	9 831 679,67
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>79 271 406,30</b>	<b>28 285 205,00</b>
Affectation à la réserve générale légale	-	492 000,00
Versement de dividendes	-	621 000,00
Report à nouveau	79 271 406,30	27 172 205,00
<b>Total affectation</b>	<b>79 271 406,30</b>	<b>28 285 205,00</b>

Laufenburg, le 28 Avril 2014

Pour le Conseil d'administration :  
Adrian Bult, président

## Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Swissgrid SA, Laufenburg

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe, pages 79 à 87 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Orlando Lanfranchi  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrizia Chanton  
Expert-réviseur agréée

Bâle, le 28 Avril 2014

# Corporate Governance

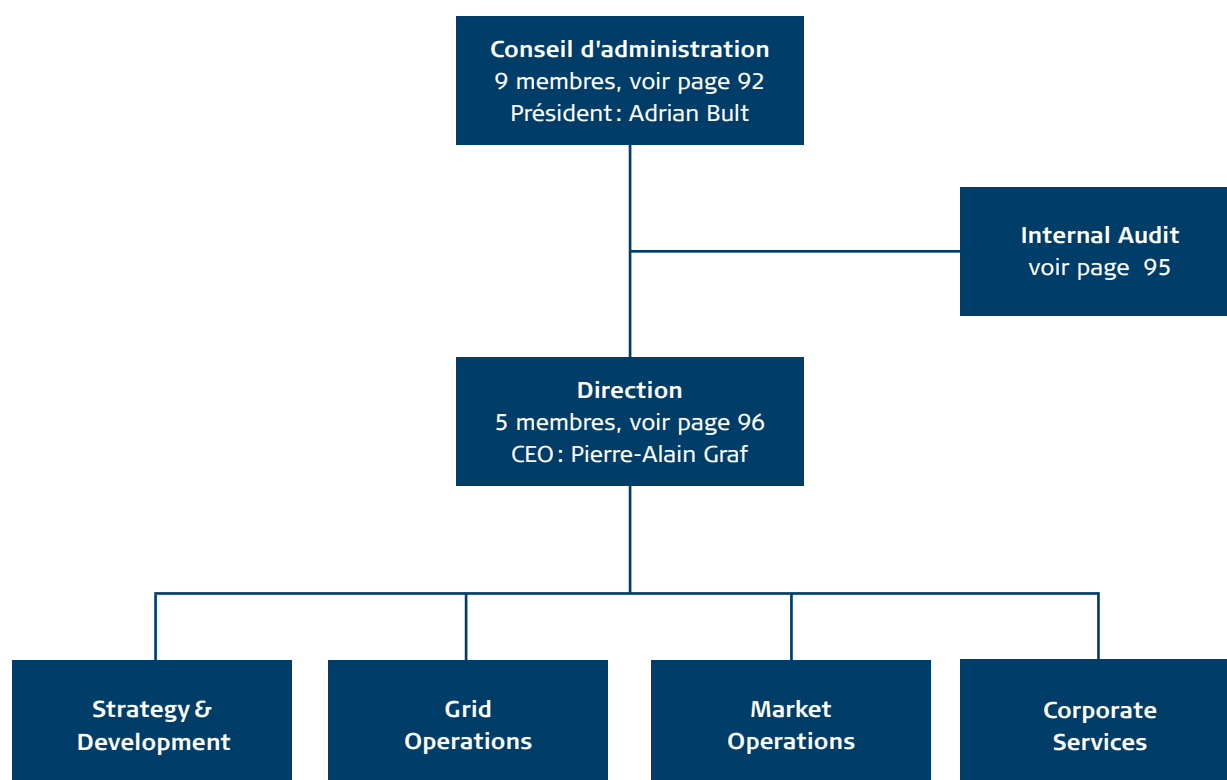
Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent

sur le « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance ». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2013.

## 1 Structure d'entreprise et actionnariat

### 1.1 Structure d'entreprise

La structure opérationnelle de l'entreprise Swissgrid se présente comme suit:



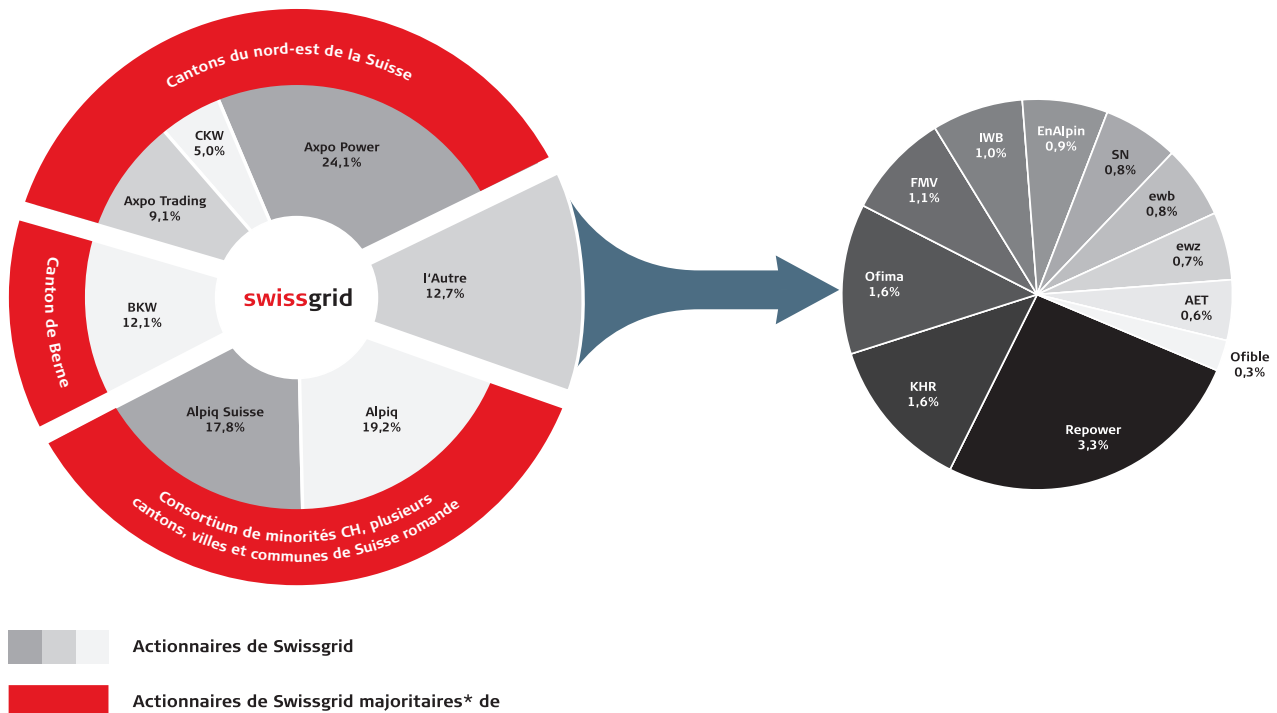
Les participations de Swissgrid sont détaillées à la page 64 de l'annexe aux comptes annuels.

### 1.2 Actionnaires

Les entreprises d'électricité suisses Alpiq SA, Alpiq Suisse SA, Axpo Power SA, Axpo Trading SA, Azienda Elettrica Ticinese (AET), BKW FMB Energie SA (BKW), Forces motrices de la Suisse centrale SA (CKW), EnAlpin SA, Energie Wasser Bern (ewb), Services électriques de la ville de Zurich (ewz), FMV SA, IWB Services industriels de Bâle, Kraftwerke Hinterrhein SA (KHR), Officine idroelettriche della Maggia SA (Ofima), Officine idroelettriche di Blenio SA (Ofible), Repower AG et SN

Energie SA détiennent la totalité 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2013. Elles sont détenues en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. Avec l'augmentation de capital au 6 janvier 2014, l'actionnariat s'est enrichi de quatre entreprises supplémentaires. La structure actuelle de l'actionnariat est consultable en ligne ([www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)).

## Rapports de propriété de Swissgrid



### 1.3 Participations croisées

Il n'y a aucune participation croisée.

## 2 Structure du capital

### 2.1 Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2013 se compose de 271 170 385 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. Le capital-actions inclut une augmentation du capital d'un montant de CHF 6 189 936.- issue du capital conditionnel suite à la première réévaluation du réseau de transport cédé à Swissgrid le 3 janvier 2013.

Swissgrid a aussi acquis des installations supplémentaires du réseau de transport, inscrites au registre du commerce le 6 janvier 2014, ce qui l'a conduite à augmenter son capital-actions de CHF 4 545 208.-.

Au 31 décembre 2013, le capital-actions conditionnel se composait au maximum de 123 810 064 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1.-. Le capital conditionnel qui a été inscrit au registre du commerce le 6 janvier 2014, a été relevé de CHF 6 189 936.- à son montant initial de CHF 130 millions.

Le capital-actions conditionnel est lié à des prêts convertibles obtenus par Swissgrid pour financer la cession du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une période maximale de 20 ans. Les droits de souscription des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont exclus eux aussi puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Il n'y a pas de capital autorisé.

Les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse conformément à l'art. 18 al. 5 LAPeI. Le Conseil d'administration tient un registre des actions dans lequel sont répertoriés les titulaires et les usufruitiers avec leurs nom et adresse. Par rapport à la société, seules les personnes inscrites dans le registre des ac-

tions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits des actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20e jour avant ladite assemblée. Le capital-actions et les droits de vote qui s'y rattachent doivent, conformément à l'art. 18 al. 3 LAPeI, être majoritairement détenus, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), cette majorité doit être garantie. Si une transac-

tion prévue viole l'une de ces exigences de majorité, le Conseil d'administration doit impérativement la refuser.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance; de plus, aucune option n'a été émise.

## 2.2 Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution des fonds propres à la page 37.

## 3 Conseil d'administration

### 3.1 Membres du Conseil d'administration, autres activités et intérêts

	Nom, nationalité, fonction, formation	Première élection au Conseil d'administration	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels	Membre dans des comités
	<b>Adrian Bult</b> (1959, CH) Président (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Licencié en économie	14 décembre 2006	COO d'Avaloq Evolution AG (de 2007 à 2012); auparavant CEO de Swisscom Mobile SA, CEO de Swisscom Fixnet SA et membre de la direction d'IBM Suisse	Administrateur de Swissquote Holding SA, Enkom AG, AdNovum AG, Alfred Müller AG, la SWICA et Regent SA; président de la Fondation RPC	Président du comité Stratégie, membre du comité Personnel et Rémunération, président du comité de pilotage du projet GO! (cession du réseau de transport)
	<b>Doris Russi Schurter</b> (1956, CH) Vice-présidente (depuis le 10 décembre 2012), membre indépendant Licenciée en droit, avocate	11 décembre 2007	Avocate dans son propre cabinet, Cabinet d'avocats Burger & Müller (depuis 2005); auparavant associée de KPMG Suisse et directrice de KPMG Lucerne	Vice-présidente du conseil d'administration de l'Helvetia Holding SA, administratrice de Luzerner Kantonalbank AG et de LZ Medien Holding AG; présidente de l'Association des entreprises suisses en Allemagne (VSUD)	Présidente du comité Finances et révision
	<b>Christophe Bossel</b> (1968, CH) Administrateur, représentant de la branche Ingénieur, eMBA	21 mai 2013	Responsable de la division Réseaux de BKW Energie SA; auparavant responsable de l'Asset Management; responsable de production aux CFF à Yverdon; développement d'appareils médicaux (responsable Méthode & Production) chez Electro Medical Systems à Nyon.	Administrateur d'onxy Energie Mittelland AG et Spontis SA	Membre du comité Finances et révision
	<b>Thomas Burgener</b> (1954, CH) Administrateur, représentant cantonal Licencié en droit, avocat et notaire	14 décembre 2006	Bureau de conseil politique et juridique (depuis mai 2009), auparavant Conseiller d'Etat du canton du Valais, Conseiller national et avocat et notaire indépendant	Membre du directoire Initiative des Alpes; Président du comité « Pour une Suisse sans pylônes »	Président du Comité Personnel et rémunération

	Nom, nationalité, fonction, formation	Première élection au Conseil d'administration	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels	Membre dans des comités
	<b>Marcel Frei</b> (1959, CH) Administrateur, représentant de la branche Expert en reddition des comptes et controlling	10 décembre 2012	Directeur de l'EWZ (depuis 2012); auparavant chef des finances et directeur adjoint de l'EWZ	Administrateur de sociétés proches de l'EWZ et de diverses entreprises du secteur de l'énergie.	Membre du comité Finances et révision
	<b>Isabelle Moret</b> (1970, CH) Administratrice membre indépendant Licenciée en droit, LL.M, avocate	10 décembre 2012	Avocate-conseil dans son propre cabinet	Conseillère nationale, vice-présidente du PLR Suisse; membre du conseil de fondation de la caisse de pension ECA-RP, administratrice de Retraites populaires	Membre du comité Personnel et rémunération
	<b>Fadri Ramming</b> (1962, CH) Administrateur, représentant cantonal Licencié en droit, avocat et notaire	14 décembre 2006	Avocat et notaire dans son propre cabinet	Membre de la délégation suisse de négociation chargée d'aboutir à un accord entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité (représentants des cantons); président du conseil d'administration des Services psychiatriques des Grisons; secrétaire général de la Conférence gouvernementale des cantons alpins	Membre du comité Stratégie
	<b>Manfred Thumann</b> (1954, CH) Administrateur, représentant de la branche Ingénieur (doctorat)	21 mai 2013	Responsable de la division Production & Réseau de l'Axpo Holding AG (depuis 2012), auparavant CEO d'Axpo AG, auparavant membre de la direction; auparavant directeur de la division Turbines à gaz d'Alstom (Suisse) SA	Président du conseil d'administration de Kernkraftwerk Leibstadt SA, Axpo Grid AG et Resun AG; vice-président du conseil d'administration d'Axpo Power AG et Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG; administrateur de Repower AG	Membre du comité Stratégie
	<b>Michael Wider</b> (1961, CH) Administrateur, représentant de la branche Licencié en droit, MBA	30 juin 2009	Head Generation, CEO adjoint d'Alpiq Holding SA (depuis 2009); a auparavant occupé divers postes à la direction de l'actuel groupe Alpiq	Président ou membre du conseil conseil d'administration de diverses entreprises de production d'électricité; membre du directoire de swisselectric	Membre du comité Stratégie

#### Départs pendant la période sous revue

- Suzanne Thoma (FMB), le 21 mai 2013
- Heinz Karrer (Axpo), le 21 mai 2013

### 3.2 Election et durée de mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité d'entre eux et le Président doivent remplir les conditions d'indépendance prescrites par l'art. 18 al. 7 LApEI. En règle générale, les membres du Conseil d'administration sont élus lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Leur mandat prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons associés ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres au Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration s'organise librement: il désigne son Président, son Vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas forcément être membre du Conseil d'administration.

### 3.3 Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la direction suprême de la société et la surveillance de sa gestion. Il représente la société vis-à-vis des tiers et s'occupe de toutes les affaires dont la responsabilité n'est pas, en vertu de la loi, des statuts ou du règlement, du ressort d'un autre organe de la société. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou des parties de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il édicte le règlement d'organisation et règle les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont définies dans le règlement d'organisation. Ses membres n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises et a organisé six téléconférences au cours de l'exercice passé.

### 3.4 Comités du Conseil d'administration

Pour intégrer des connaissances spécialisées et des expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour établir un rapport visant à respecter son devoir de surveillance, le Conseil d'administration a créé trois comités issus de ses rangs qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction. Il s'agit du comité Stratégie, du comité Finances et révision ainsi que du comité Personnel et rémunération. Les missions et les compétences des comités du Conseil d'administration sont définies en détail dans le règlement d'organisation.

#### Comité Stratégie

Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Sur mandat ou à l'intention du Conseil d'administration, il discute des principes stratégiques et les contrôle à intervalles réguliers. Ce comité prend position sur les demandes portant sur des questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à trois reprises et a organisé deux téléconférences au cours de l'exercice passé.

#### Comité Finances et révision

Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, ce comité s'occupe des préparatifs nécessaires liés au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises et a organisé deux téléconférences au cours de l'exercice passé.

#### Comité Personnel et rémunération

Le comité Personnel et rémunération élabore les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des responsables de secteurs, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Le comité définit les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction, sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il prend également position sur les changements au sein de la direction proposés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au niveau du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à cinq reprises et a organisé deux conférences téléphoniques au cours de l'exercice passé.

### 3.5 Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction

#### Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments suivants pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants qui seront abordés ou soumis à un vote.
- Le reporting CA est établi une fois par trimestre. Il reprend les principaux chiffres clés sur la marche des affaires, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque séance ordinaire du CA. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting SDL, les projets d'extension du réseau et des indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodiques: le rapport des risques et les rapports sur les développements en Suisse et en Europe dans le secteur de l'énergie.
- L'organe de révision externe établit chaque année un rapport écrit à l'intention du Conseil d'administration (cf. à ce sujet les explications du chapitre 7.2, page 97).

transférer les risques considérés importants. La gestion des risques est coordonnée et documentée par un service interne.

#### Internal Audit

Cette fonction est assumée par le responsable Internal Audit, qui est en poste depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013. Un règlement du Conseil d'administration décrit les missions, les responsabilités et les compétences de l'organe. La révision interne aide le Conseil d'administration, le comité Finances et révision et la Direction à remplir leur mission. Pour ce faire, elle applique une méthode systématique et ciblée pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne afin de l'améliorer. La révision interne a effectué cinq révisions au cours de l'exercice sous revue. Pour réaliser les audits, le responsable Internal Audit peut s'appuyer sur un co-sourcing avec PwC.

#### Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il est constitué de l'ensemble des processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction qui servent à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Les contrôles internes relatifs aux opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation, au sens où ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne représentent pas une fonction SCI séparée, mais font partie intégrante des processus. Le SCI de Swissgrid, qui se concentre de manière systématique sur les risques et contrôles-clés, est mis en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

#### Gestion des risques

Dans le cadre d'un processus à plusieurs niveaux, réalisé deux fois par an, les risques rencontrés par la totalité de l'entreprise Swissgrid sont identifiés, l'évolution des risques déjà sous surveillance est réévaluée et les résultats des mesures prises par le passé sont déterminés. C'est ensuite sur cette base que la probabilité de survenance des risques actuels et leurs conséquences sont estimées. Le Conseil d'administration prend des mesures adéquates qui permettront d'éviter, réduire ou





De gauche à droite: Yves Zumwald, Luca Baroni, Pierre-Alain Graf, Dr Jörg Spicker, Rainer Mühlberger (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2014)

## 4 Direction

### 4.1 Membres de la Direction, autres activités et intérêts

Nom, nationalité, fonction, formation	Membre de la Direction depuis le	Expériences professionnelles, carrière	Autres activités et intérêts éventuels
<b>Pierre-Alain Graf</b> (1962, CH) CEO Licencié en droit, licencié en économie HSG	1 <sup>er</sup> février 2009	General Manager de Cisco Systems Suisse SA (de 2006 à 2008); a auparavant travaillé pour Colt Telecom Group Ltd.	Président du conseil d'administration des entités transitoires (voir rapport financier, page 64), administrateur de Cesoc SA
<b>Luca Baroni</b> (1971, CH et I) Corporate Services Economiste d'entreprise HES	15 décembre 2006	CFO d'Etrans SA (de 2005 à 2006); auparavant CFO d'Energiedienst Holding AG, a travaillé pour EGL SA, WATT AG et la Fédération des coopératives Migros	Administrateur des entités transitoires (voir rapport financier, page 64)
<b>Wolfgang Hechler</b> (1967, D) Grid Operations, par intérim Ingénieur électricien diplômé	1 <sup>er</sup> mars 2010	Vattenfall Europe Distribution GmbH (de 2002 à 2010), dernièrement responsable de la stratégie de réseau; a auparavant travaillé pour Hamburgische Electricitäts-Werke AG	Aucune
<b>Rainer Mühlberger</b> (1958, CH et D) Strategy & Development Ingénieur diplômé, MBA	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Depuis 2011 chez Swissgrid; auparavant CEO de Swisscom Directories SA; auparavant Swisscom Fixnet SA, dernières fonctions: CIO.	Aucune
<b>Dr Jörg Spicker</b> (1957, D) Market Operations Physicien diplômé	1 <sup>er</sup> octobre 2013	Dernièrement Senior External Advisor pour McKinsey Inc., auparavant membre du directoire d'Alpiq Energie Deutschland AG et gérant d'Aquila Energy GmbH	Aucune

#### Départs suite à la réorganisation pendant la période sous revue:

- Beatrice Brack, Ressources humaines, le 30 septembre 2013
- Bettina von Kupsch, Clients et relations publiques, le 30 septembre 2013
- Andreas John, Gestion système, le 30 septembre 2013

- Andy Mühlheim, Services des technologies de l'information et de la communication, le 30 septembre 2013
- Thomas Tillwicks, Marché et affaires réglementaires, le 30 septembre 2013

Toutes les personnes qui ont quitté la Direction au cours de l'exercice sous revue restent chez Swissgrid.



## 5 Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agisse du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, qui dépend de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération. Les rétributions versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction sont publiées en annexe des comptes annuels aux pages 57 et 58.

## 6 Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

## 7 Révision externe

### 7.1 Mandat et honoraires

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Orlando Lanfranchi, exerce ses fonctions depuis l'exercice 2005/2006.

L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 189 000.- au cours de l'exercice écoulé. D'autres prestations fournies dans le cadre de la cession du réseau de transport, de son intégration et de son financement (notamment la due diligence fiscale, le contrôle de la constitution des entités transitoires, le contrôle du plan de scission et le contrôle du rapport sur l'augmentation de capital) et les travaux de traduction ont été indemnisés pour un total de CHF 393 000.-.

### 7.2 Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. A cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils se basent sur les documents établis par l'organe de révision externe, comme le rapport complet, ainsi que sur les prises de position orales et écrites portant sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

## Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand, français, italien et anglais. En cas de différences d'interprétation, le texte allemand prévaut.

Informations complémentaires sur Swissgrid:  
[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

### Editeur

Swissgrid SA  
Werkstrasse 12  
CH-5080 Laufenburg  
[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

### Photos

Christoph Köstlin, Zurich  
Britt Schilling, Freiburg (D)

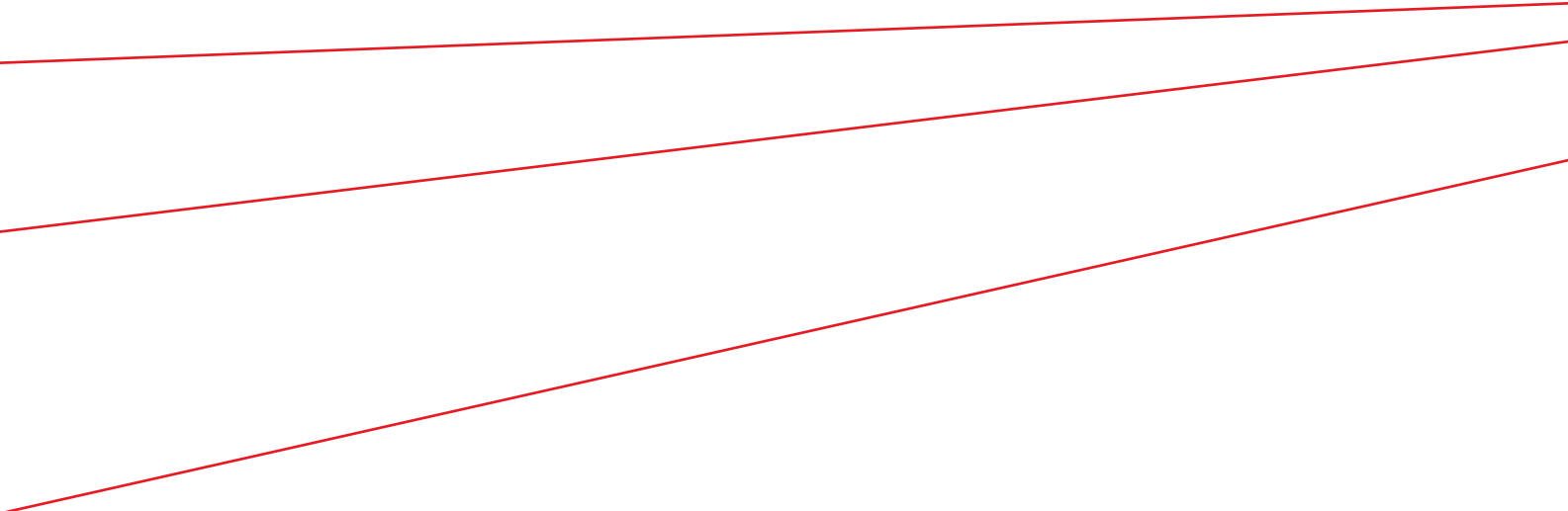
### Impression

Binkert Buag SA, Laufenburg

Cette édition a été imprimée sur du papier certifié FSC- (Forest Stewardship Council). L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui. Toute reproduction ou réimpression sans l'accord de l'éditeur est strictement interdite.







Swissgrid SA  
Dammstrasse 3  
Case postale 22  
CH-5070 Frick

Werkstrasse 12  
CH-5080 Laufenburg

Avenue Paul-Cérésolle 24  
CH-1800 Vevey

Via Sciupina 6  
CH-6532 Castione

Bahnhofstrasse 37  
CH-7302 Landquart

Untere Zollgasse 28  
CH-3072 Ostermundigen

Grynaustrasse 21  
CH-8730 Uznach

Téléphone +41 58 580 21 11  
Fax +41 58 580 21 21  
info@swissgrid.ch

[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)